

ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

GUIDE POUR UNE FRANCE ACCUEILLANTE

Protection
International
Formation Accueillant Société civile
Gouvernance multi-niveaux Interculturalité
Cartographie Convention de Genève
Personnes exilées Plaidoyer Education Santé
Co-construction MNA Protection temporaire
Ukraine Migrations Régularisation Concertation
Discours raisonné Hébergement d'urgence Accompagnement
Insertion Réseau Echanges Logement d'abord Etat
Non concurrence des publics Sensibiliser Penser global, agir local
Dublin Citoyenneté Démocratie Accès aux droits
Participation Accueil Inconditionnel Inclusion
Vulnérabilité Pratiques Asile Alimentation Associations
Droits humains Hospitalité Villes refuges
Précarité Territoires Mise à l'abri Droits incomplets
Solidarité Europe Carence Humains
Crise de l'accueil Frontières Afghanistan
Collectivités territoriales Inspirantes
Lutte contre la xénophobie Juridique
Hébergement citoyen
PJL Asile et Immigration
Sans-abrisme

Des pratiques territoriales inspirantes



Jeanne Barseghian,

Co-présidente de l'ANVITA, Maire de Strasbourg



Damien Carême,

Co-président de l'ANVITA, Député européen

“ **En 2022, les collectivités territoriales hospitalières ont répondu présent à l'appel de la solidarité, s'inscrivant dans la tradition de nos territoires.** Avec l'État et les acteurs de la société civile, nous nous sommes organisés, et nous avons répondu tant bien que mal à l'urgence de la crise ukrainienne.

Plus d'un an après, nous avons constaté qu'un accueil plus digne est possible, lorsque nous travaillons de concert à cet objectif, lorsque les personnes ont la liberté de s'installer dans le pays qu'elles choisissent, lorsque leurs droits leur sont ouverts et qu'elles peuvent bénéficier d'un hébergement et lorsqu'elles ont le droit de travailler pour permettre leur autonomie. Nous plaignons pour qu'un nouveau standard de l'accueil émerge de nos riches expériences pour que nous ne soyons plus témoin d'accueils différenciés selon les nationalités et les raisons de mobilité des personnes cherchant refuge en France.

À Strasbourg comme dans les collectivités territoriales de ANVITA, nous sommes volontaristes et engagé-es à répondre aux enjeux de la crise de l'accueil depuis des années, voire des décennies. Cette année, cette réalité s'est illustrée de manière encore plus évidente.

Les territoires doivent inspirer de nouvelles politiques d'accueil et d'inclusion des publics.

Il est plus que jamais urgent de respecter la dignité des personnes, et ce, de manière inconditionnelle ! ”

“ **L'Europe a démontré qu'elle sait être solidaire en accueillant plus de 8 millions d'Ukrainiennes et Ukrainiens en quelques mois.** Pour autant je constate qu'il reste encore un long chemin semé d'embûches pour que cette hospitalité s'incarne pleinement sur le continent.

Ce constat est clair quand, six mois avant l'activation et la mise en œuvre pour la première fois de la protection temporaire pour les personnes venues d'Ukraine, cette même protection a été refusée pour les personnes venues d'Afghanistan. Et avant cela, elle fut refusée pour celles venues de Syrie, toutes fuyant les guerres.

Ce constat est clair quand, depuis 2020, nous travaillons à un nouveau Pacte sur l'Asile et la Migration et qu'un consensus vers une forte solidarité européenne n'arrive toujours pas.

Nos vies, nos environnements, nos économies n'ont pas été chamboulés en accueillant ces personnes partout en Europe.

Dans l'histoire européenne, il n'a jamais été question de crises migratoires, mais bien de crises de l'accueil lorsqu'on n'offrait pas les conditions. Nous avons à présent l'exemple que si États, collectivités et acteurs de la société civile travaillent ensemble pour ce même objectif, alors nous accueillerons dignement inconditionnellement toute personne venue chercher refuge sur nos territoires. ”



Annuellement, le guide ANVITA « Pour une France accueillante » a pour objectif de retracer les pratiques inspirantes de ses membres en matière d'accueil inconditionnel. L'ANVITA parle de « pratiques inspirantes » plutôt que de « bonnes pratiques ». En effet, ces pratiques perfectibles ont vocation à inspirer les autres territoires par leurs réussites, mais aussi parfois par les difficultés rencontrées. Ce guide se veut représentatif de la diversité de ses territoires membres, sans pour autant viser à l'exhaustivité. Enfin, ce guide met en valeur des pratiques de collectivités hors réseau, d'associations et d'organismes œuvrant en ce sens.



Ce guide s'adresse à de nombreux publics : aux collectivités adhérentes pour une meilleure interconnaissance ; à d'autres collectivités cherchant des inspirations ; à des acteurs locaux voulant être force de proposition auprès de leur collectivité ou toute autre personne intéressée par les territoires accueillants.

De par son approche globale, ce guide souhaite modestement servir tant à une collectivité au début de sa réflexion autour de l'hospitalité qu'à une collectivité qui serait déjà engagée dans la démarche et chercherait à l'approfondir. Cette approche globale est notre principale recommandation : même s'il est possible de piocher au sein de ce recueil, il est à noter que les actions présentées ont un sens et un impact fort lorsqu'elles sont menées conjointement.



L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants est un réseau de communes, d'intercommunalités, de départements, de régions et d'élu-es engagé-es pour un accueil inconditionnel et digne en France. Fondée en 2018, elle compte en décembre 2022 75 collectivités et plus d'une cinquantaine d'élu-es à titre individuel. Elle oeuvre à créer des espaces d'échange de pratiques inspirantes et de mobilisation politique pour traduire l'accueil inconditionnel dans la mise en œuvre des politiques nationales, en faisant participer les acteurs locaux, en première ligne de l'accueil et de l'intégration.



Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) sont des objectifs établis dans un cadre onusien pour la période 2015 - 2030. Pour la première fois, les collectivités locales sont considérées comme des parties prenantes concrètes de la mise en œuvre de ces objectifs, notamment à travers l'objectif 11 « Villes et communautés durables ». À l'aube de la planification du futur agenda 2030, il nous semble essentiel que l'impact local soit davantage intégré dans les prochains objectifs. Ce guide cherche à illustrer comment les collectivités de l'ANVITA y répondent quotidiennement à travers leurs actions.

L'ANVITA en chiffres

48
ÉLU.ES

+13
TERRITOIRES

+300
PRATIQUES
COLLECTÉES

4 ANS

64 COMMUNES

3 DÉPARTEMENTS

5 INTERCOMMUNALITÉS

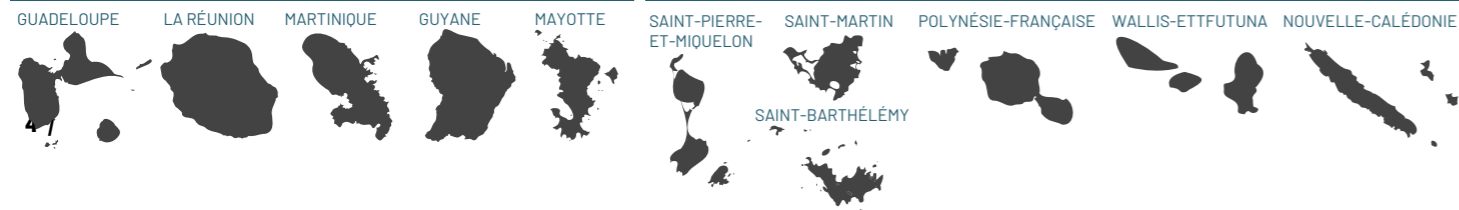
3 RÉGIONS

*Le nombre d'adhésion évolue chaque mois, n'hésitez pas à consulter la liste actualisée sur www.anvita.fr



DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER (DROM)

COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER (COM)



Glossaire

A

ABS : Analyse des Besoins Sociaux

ANVITA : Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants

APARDAP : Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection

B

BPI : Bénéficiaire de la Protection Internationale

C

CCAS : Centres Communaux d'Action Sociale

CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis

CGLU - CISDPDH : CGLU - Commission Inclusion Sociale Démocratie Participative et Droits Humains

CIAS : Centres Intercommunaux d'Action Sociale

CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration

D

DiAir : Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés

DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

E

EHA : Eau, Hygiène, Assainissement

EIF - FEL : Évaluation, Information, Formation, Français En Liens

ESS : Économie Sociale et Solidaire

F

FACECO : Fonds d'Action Extérieur des Collectivités territoriales

FLE : Français Langue Étrangère

H

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeur-ses d'Asile

M

MCM : Maison des Citoyens du Monde

MNA : Mineur-es Non Accompagné-es

MPAA : Maison des Pratiques Artistiques Amateurs

O

ODD : Objectifs de Développement Durable

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

P

PASS : Permanences d'Accès aux Soins de Santé

PEOL : Plateforme d'Évaluation et d'Orientation Linguistiques

PMI : Protection Maternelle Infantile

R

REMIV : Ressources pour les Mineurs Isolés en Vienne

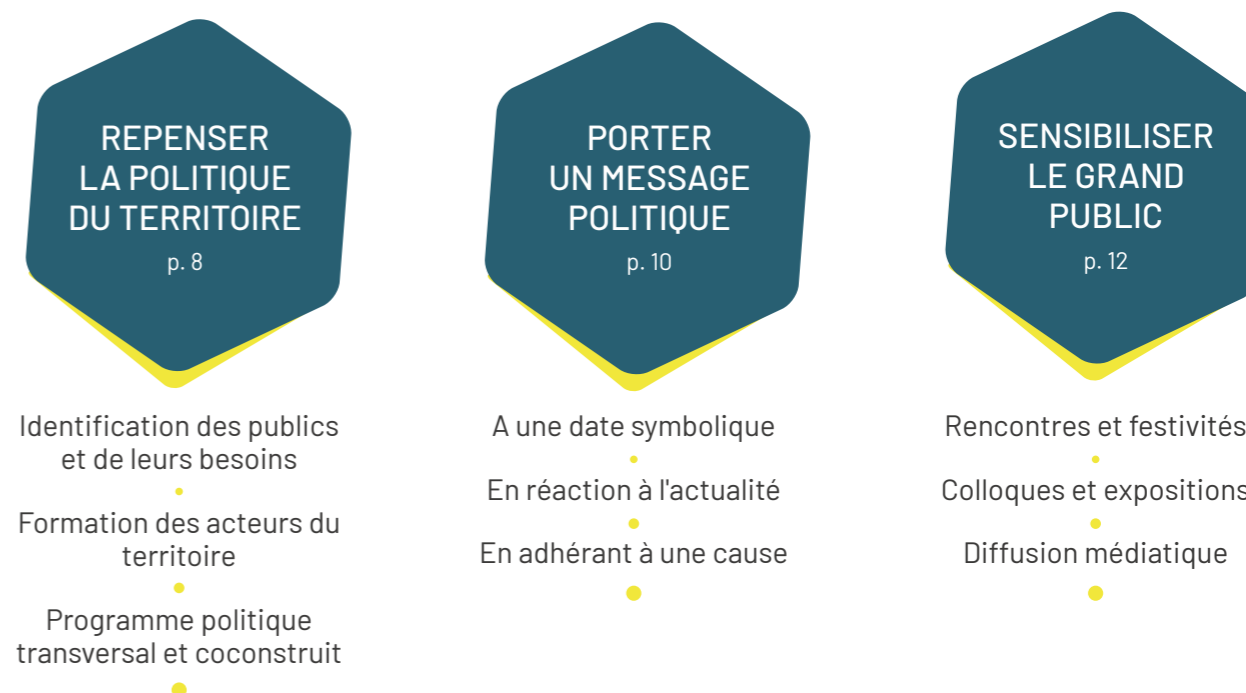
RNCLV : Réseau National des Collectivités mobilisées contre le Logement Vacant

Sommaire

Édito de la présidence.....	page 2
Le guide des pratiques inspirantes 2022.....	page 3
L'ANVITA en chiffres et carte de France.....	page 4
Glossaire.....	page 5
UNE AUTRE VISION DES MIGRATIONS À PROMOUVOIR.....	page 7
Repenser la politique du territoire.....	page 8
Porter un message politique.....	page 10
Sensibiliser le grand public.....	page 12
UN ACCÈS INCONDITIONNEL AUX DROITS À FAVORISER.....	page 15
Exercer ses droits.....	page 18
Se loger, se mettre à l'abri.....	page 20
Être en bonne santé.....	page 24
Apprendre, se former, s'insérer.....	page 28
UNE CITOYENNETÉ LOCALE INCLUSIVE À ANIMER.....	page 32
Participer à la vie associative.....	page 34
Participer à la vie institutionnelle locale.....	page 36
Être reconnu-e en tant que personne résident-e du territoire.....	page 38

UNE AUTRE VISION DES MIGRATIONS À PROMOUVOIR

Promouvoir une autre vision des migrations, c'est à la fois changer de paradigme et de façon de faire les politiques publiques. Cette autre vision vise à travailler de manière horizontale avec une pluralité d'acteurs. Il est question d'apprendre à « faire avec » les premier-es concerné-es, d'aller vers les populations et de changer de narratif autour de l'accueil et de l'inclusion.





Identification des publics et de leurs besoins

La mise en œuvre de politiques d'accueil cohérentes et efficaces requiert l'identification des personnes vulnérables sur le territoire et l'évaluation spécifique de leurs besoins.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS) : Ce diagnostic socio-démographique de la population doit être réalisé au moins une fois au cours du mandat municipal par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS). Mené avec les partenaires du territoire, celui-ci permet de définir des politiques sociales adaptées aux besoins des habitant-es. Le croisement des données permet une photographie de la population la plus exhaustive possible.

MARAUDES : Elles constituent un véritable travail de repérage des situations de sans-abrisme ou de mal-logement. À Lyon et Villeurbanne (69), des agent-es du CCAS recensent ainsi les logements précaires en suivant la méthode d'aller-vers.

NUIT DE LA SOLIDARITÉ : Chaque hiver, des dizaines de collectivités organisent une nuit de décompte des personnes en situation de rue. Permises grâce à la mobilisation citoyenne et associative, cette action permet de mieux connaître les profils des personnes et l'état du sans-abrisme. Initiée en 2018 par la Ville de Paris (75), elles étaient en 2022 plus de huit Villes membres de l'ANVITA à y participer, à l'instar de Metz (57), Saint-Denis (93) ou Tours (37).



Formation des acteurs

La formation des acteurs impliqués dans l'accueil et l'inclusion est un prérequis essentiel face à la complexité et à l'évolution permanente de ces domaines. Cela contribue à une meilleure prise en charge des publics.

FORMATIONS DES AGENT-ES D'ACCUEIL : Plusieurs Villes proposent à leurs agent-es d'accueil des formations aux grands enjeux de la migration et à l'approche interculturelle. Parmi elles, nous pouvons citer Alfortville (94), Clermont-Ferrand (63), la Métropole de Lyon (69), Nantes (44) et Villeurbanne (69). En tant que premier-es interlocuteur-rices avec les publics, les agent-es ont un rôle essentiel dans l'accueil, l'accompagnement et l'orientation.

NOS FORMATIONS : Depuis 2022, l'ANVITA assure des formations de sensibilisation auprès des élu-es et agent-es des territoires. Adaptés aux besoins locaux, ces temps permettent de rappeler les compétences des

collectivités en matière d'accueil et les fondamentaux autour des migrations. De telles formations ont été dispensées aux Villes de Chambéry (73), Clermont-Ferrand (63) et Lomme (59), et à la Métropole de Lyon (69).

NOS CARTOGRAPHIES : Dans le cadre du projet « ODDyssée - Les migrations font bouger le monde », l'ANVITA a réalisé à Chambéry (73), Clermont-Ferrand (63) et Lomme (59) des cartographies des projets, dispositifs et actions liés à l'accueil dans ces territoires. Elles sont de véritables outils de compréhension des services et des compétences mobilisables par une collectivité en matière d'accueil. Elles facilitent ainsi la coordination et le dialogue entre les acteurs.



Politiques transversales et coconstruites

L'accueil de personnes est un enjeu transversal à l'échelle des territoires. Il est nécessaire de penser et construire les politiques publiques qui en relèvent avec l'ensemble des parties prenantes.

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE : Animés par l'ambition de coconstruire leur schéma communal d'accueil, plusieurs territoires ont engagé un travail interactif très large. Ainsi, à Lyon (69) et à Strasbourg (67), les feuilles de route du mandat ont été établies en lien avec les associations. En 2022, Bordeaux (33) a lancé « Bordeaux Terre de Solidarités », un programme partenarial et transversal autour des initiatives locales de solidarité. Cette même année, des comités de pilotage « Ville accueillante » ont été animés à Périgueux (24) et à Rouen (76) entre les acteurs locaux et les Villes.

À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE : En septembre 2022, Rennes Métropole (35) a adopté sa Stratégie

métropolitaine des solidarités, visant à renforcer ses dispositifs de solidarité et son appui aux communes. Afin de penser les politiques de manière coordonnée, le Département de la Seine-Saint-Denis (93) a impulsé, en lien avec l'ANVITA, une dynamique de réflexion sur l'accueil inconditionnel avec les Villes de Bagnolet, Bobigny, La Courneuve, Montreuil et Saint-Denis (93). De son côté, la Ville de Forges (17) a proposé à ses Communes voisines d'échanger autour des enjeux locaux de l'accueil, en présence de l'ANVITA. Enfin, la Commune du Percy (38) participe à des réunions trimestrielles autour de l'accueil avec d'autres élu-es de la région du Trièves et l'association Modus Operandi.

LE MODÈLE UKRAINIEN

Dans le contexte de l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine, plusieurs territoires ont travaillé de pair avec les services de l'État local afin de construire un dispositif d'accueil global. Ce fut notamment le cas à Strasbourg (67) où la Ville, l'Eurométropole, la Préfecture et les associations locales ont constitué une cellule de coordination de soutien de manière à répondre au plus près des besoins des personnes.

PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT : Il est possible de contractualiser avec l'État dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration (CTAI) visant le financement d'actions à l'intention des personnes Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) et primo-arrivantes. En 2022, on compte notamment les Villes de Besançon (25), Bordeaux (33), Clermont-Ferrand (63), Grenoble (38), Lyon (69), Marseille (13), Metz

(57), Montpellier (34), Nantes (44), Paris (75), Poitiers (86), Rouen (76), Strasbourg (67), Tours (37), Villeurbanne (69) et les Métropoles de Lyon (69) et de Grenoble Alpes (38). D'autres outils innovants peuvent être mobilisés, à l'image de la convention tripartite visant la résorption du sans-abrisme, qui a été signée entre les Villes de Lyon, Villeurbanne, la Métropole de Lyon (69) et la Préfecture.

ACCUEIL : QUELS FINANCEMENTS POSSIBLES ?

Les collectivités territoriales peuvent obtenir des financements européens par le Fonds Social Européen Plus (FSE+) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Outre les CTAI, elles peuvent répondre à des appels à projets de l'État : via la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et au Logement (DIHAL), le BOP 104, etc. Enfin, elles peuvent directement financer des projets sur leur territoire. En 2022, le Département de la Seine-Saint-Denis (93) soutient les acteurs locaux engagés en faveur des nouvelles solidarités via son « Appel à Agir ».



À une date symbolique

Les célébrations internationales ou nationales peuvent être l'occasion de porter un message politique de solidarité et de mettre en valeur des problématiques concrètes dans les territoires.

JOURNÉE DE L'ACCÈS AU DROIT : Célébrée chaque année en France le 24 mai, cette journée promeut un accès aux droits réel pour toutes et tous, y compris les personnes les plus éloignées des dispositifs d'information et d'accompagnement. En 2022, la Ville de **Paris** (75) en a profité pour proposer à ses habitant-es des temps de rencontres avec les différents acteurs de l'accès au droit. Une belle opportunité pour mettre en lumière les dispositifs existants.

rythmée par des temps de rencontres, d'échanges et de festivités avec les acteurs locaux et habitant-es.

JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME : Le 10 octobre 2022, l'ANVITA publiait une tribune à l'attention du Président de la République afin de demander le respect du droit de toute personne à disposer d'un toit. Celle-ci intervenait alors que le projet de loi de finances annonçait la suppression de 14 000 places d'hébergement d'urgence – abandonnée par la suite. La lettre a été signée par les Villes d'**Arcueil** (94), **Bordeaux** (33), **Besançon** (25), **Clermont-Ferrand** (63), **Fontenay-sous-Bois** (94), **Grenoble** (38), **Lambersart** (59), **La Courneuve** (93), **La Flèche** (72), **Le Percy** (38), **Métropole de Lyon**, **Lyon** (69), **Malakoff** (92), **Marseille**, **Martigues** (13), **Melle** (79), **Paris** (75), **Poitiers** (86), **Rennes Métropole** (35), **Rouen** (76), **Strasbourg** (67), **Tours** (37) et **Villeurbanne** (69).

JOURNÉE DES PERSONNES RÉFUGIÉES : Créée en hommage à la signature de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, le 20 juin est l'occasion de rappeler les droits des personnes réfugiées et demandeur-ses d'asile. C'est notamment ce qu'ont porté la Ville de **Strasbourg** (67) et l'Association Foyer Notre Dame lors de la « Semaine des Réfugiés » de 2022,

JOURNÉES INTERNATIONALES

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL	
23	Solitudes	6	CommemorAction des victimes décédées aux frontières	8	Droits des femmes	7	Santé
24	Éducation	20	Justice sociale	21	Élimination de la discrimination	8	Roms
MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT	
1	Travail	12	Bien-être	30	Dignité des victimes de la traite d'êtres humains	19	Aide humanitaire
16	Vivre-ensemble en paix	15	Contre la faim	30	Amitié	30	Victimes de disparition forcée
		20	Réfugié.es				
		26	Soutien aux victimes de la torture				
SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
		10	Sans-abrisme	16	Tolérance	5	Bénévolat et volontariat
21	Paix	16	Alimentation	20	Droits de l'enfant	10	Droits humains
		17	Refus de la misère et de l'élimination de la pauvreté	25	Contre les violences faites aux femmes	18	Migrant.es
						20	Solidarité humaine



En réaction à l'actualité

L'actualité peut résonner avec les enjeux d'accueil inconditionnel. Face à certaines tragédies, les collectivités territoriales prennent la parole et se mobilisent.

SOLIDARITÉ AVEC LES DÉPLACÉ-ES : De très nombreuses collectivités de l'ANVITA ont témoigné de leur solidarité envers les personnes fuyant l'Ukraine par des appels à dons, des vœux municipaux ou des aides d'urgence via le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO). Entre autres exemples, citons les Villes d'**Argenton-sur-Creuse** (36), **Barberaz**, **Cognin** (73), **Échirolles** (38), **Figeac** (46), **Fourneaux** (73), **Puy-Saint-André** (05), **Le Relecq-Kerhuon** (29) et **Yquelon** (50).

témoigné de leur engagement humanitaire lors d'une rencontre solennelle en mars 2022. Ils ont appelé les États et l'Union européenne à sécuriser le parcours des personnes en transit, et ce dans le respect des droits fondamentaux.

ACCUEIL DIFFÉRENCIÉ : Dans le cadre de l'application de la protection temporaire pour les déplacés d'Ukraine, les collectivités et acteurs locaux ont été témoins d'un accueil différencié sur le territoire. C'est dans ce contexte que le Maire de **Bessancourt** (95) a publié la tribune « Guerre en Ukraine : Le droit d'asile est universel ou n'existe pas » dans le Huffington Post.

PÉRIODE ÉLECTORALE : Dans une campagne vidéo lancée par l'ANVITA, les Maires de **Fontenay-sous-Bois** (94), **Grenoble** (38), **Poitiers** (86), **Rouen** (76) et **Strasbourg** (67) ont déconstruit des idées reçues récurrentes autour de l'accueil et ont proposé de grandes mesures pour le quinquennat.

DISPARITIONS AUX FRONTIÈRES : En hommage aux disparitions funestes de personnes exilées à la frontière franco-espagnole, la **Communauté d'agglomération du Pays Basque** (64) et le Gouvernement Basque ont

PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION : Le 6 décembre 2022, avec plus d'une vingtaine d'organisations, l'ANVITA et les Villes de **Bordeaux** (33) et **Montreuil** (93) se sont réunies devant l'Assemblée nationale pour échanger avec les député-es, attaché-es parlementaires et citoyen-nés sur les enjeux du projet de réforme. L'objectif était notamment d'alerter sur l'inflation législative et les possibles détériorations des droits des personnes.

En adhérant à une cause



L'adhésion à des associations, mouvements et campagnes permet aux territoires de porter un message politique et d'être outillés dans la conduite des politiques publiques.

CAMPAGNE DES DROITS HUMAINS : En 2022, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) lançait la campagne internationale « 10, 100, 1000 Villes et Territoires des droits humains pour 2030 ». Au sein de l'ANVITA, plusieurs territoires se sont engagés : **Bègles** (33), **La Courneuve** (93), **Grenoble** (38), **Lyon** (69), **Malakoff** (92), **Nantes** (44), **Paris** (75), **Rouen** (76), la **Seine-Saint-Denis** (93) et **Strasbourg** (67). Les autres collectivités sont toujours les bienvenues pour signer cette campagne !

SOS MÉDITERRANÉE : De nombreux territoires apportent leur soutien financier et politique à SOS Méditerranée, association de sauvetage en mer, via la **plateforme des collectivités solidaires**. Parmi les membres de l'ANVITA, ils sont une vingtaine à s'être engagés, à l'image de : **Bègles**, **Bordeaux** (33), les Régions **Bourgogne-Franche-Comté** et **Centre-Val de Loire**, **Clermont-Ferrand** (63), **Fontenay-sous-Bois** (94), **Grenoble**, **Grenoble Alpes Métropole** (38), **Lyon** (69), **Mandagout** (30), **Marseille**, **Martigues** (13), **Melle** (79), **Metz** (57), **Montpellier** (34), **Montreuil** (93), **Nantes** (44), **Région Occitanie**, **Paris** (75), **Poitiers** (86), **Saint-Denis**, Département de la **Seine-Saint-Denis** (93), **Schiltigheim**, **Strasbourg** (67), **Tours** (37), **Le Vigan** (30) et **Villeurbanne** (69).

PROGRAMME DES CITÉS INTERCULTURELLES : Lancé par le Conseil de l'Europe, le programme accompagne les territoires en faveur de politiques publiques interculturelles, encourageant la diversité, l'égalité réelle et la citoyenneté inclusive. En France, les Villes de **Lyon** (69), **Paris** (75) et **Strasbourg** (67) en sont adhérentes.



Rencontres et festivités

Nombres d'événements conviviaux peuvent être l'occasion de sensibiliser le grand public autour des enjeux de migration et d'interculturalité.

LE MOIS DE L'ESS : De novembre à décembre 2022 s'est tenue à **Malakoff** (92) la quinzième édition du mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Porté par la Ville, le Festival des Solidarités et le Festival Alimenterre, il a accueilli de nombreux ateliers, animations, tables rondes. Une projection-débat a notamment été organisée sur les problématiques de précarité alimentaire.



clôturée par une soirée festive et engagée au cours de laquelle des associations et collectifs ont présenté leurs actions, prévu des animations et des débats autour du vivre-ensemble, de la lutte contre les discriminations et contre le racisme, en favorisant les liens entre les mondes du travail et associatif et les différents publics.

LA FÊTE DE L'HOSPITALITÉ : Elle a été célébrée au sein de la Commune de **Saint-Pierre-d'Entremont** (73) en septembre 2022. Ce temps festif et convivial a été rythmé par un repas partagé et une représentation théâtrale de la troupe de l'APARDAP avec son spectacle « [Vies d'exilés, vies cabossées](#) ».

FORUM DES ASSOCIATIONS : Ces temps rassemblent les acteurs associatifs d'un territoire afin de les faire connaître aux habitant-es, comme ce fut le cas en 2022 à **Jarcieu** (38), **Bagnolet** (93), **Cherbourg-en-Cotentin** (50) ou encore **Figeac** (46). Ce sont de belles opportunités pour sensibiliser le grand public aux enjeux de solidarité.

TISSÉ METISSE : Les 9 et 10 décembre s'est tenue à **Nantes** (44) la trentième édition du festival. Elle s'est



Colloques et expositions

Les événements culturels et artistiques sont l'occasion de porter un autre regard sur les enjeux de solidarité, en croisant les visions de divers acteurs.

FORUM DES DROITS HUMAINS : Le Réseau Forum des Droits Humains d'Orléans (RFDH) a organisé sa 19^{ème} édition en novembre 2022, avec le soutien de la Région **Centre-Val de Loire** et de la Ville d'Orléans (45). Un colloque s'est notamment tenu sur le thème « [Migrations et exils au XXI^e siècle - entre fables et réalités](#) » afin de contribuer à l'information et au débat sur cet enjeu.

Occitanie soutient financièrement l'expérimentation dans le cadre de son Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et de l'Agenda international 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD).

EXPOSITION IMMERSIVE : Durant le mois d'avril, l'exposition « [Nous : d'ailleurs](#) » de l'association E-graine a sillonné les quatre départements occitans afin de sensibiliser les citoyen-nes à la réalité migratoire française et de déconstruire les idées reçues. La Région

EXPOSITION EN LIGNE : Le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93), avec l'association GRDR, a travaillé à la création d'une exposition en ligne « [La Seine-Saint-Denis dans le monde, le monde en Seine-Saint-Denis](#) » en se basant sur 19 portraits de personnes exilées au sein du territoire.



La diffusion médiatique de la collectivité

À travers ses médias, qu'ils soient papiers ou numériques, les collectivités disposent d'un outil permettant de toucher largement leurs habitant-es.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION : Le Département du **Val-de-Marne** (94), en partenariat avec le FORIM, a créé une campagne « [Migrations : partageons nos richesses](#) » avec un documentaire, un film d'animation et des fiches contre les idées reçues comme outils d'animation et de sensibilisation. Ce projet vise à lutter contre la résurgence des préjugés, le repli sur soi et les discriminations.

DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE : La Ville de **Grenoble** (38) et l'association IMPRODETT ont diffusé un film sur la production de gombo bio au sein de la collectivité afin de mettre en valeur l'apport positif des personnes exilées sur le territoire.

CAPSULES VIDÉO : La Ville de **Clermont-Ferrand** (63) a financé, via son CTAI, le projet « [Partage de Cultures, portraits de réfugiés](#) ». Pendant un an, des personnes réfugiées ont témoigné sur leur culture d'origine, donnant lieu à plus de 70 vidéos et sept podcasts, réalisés par l'Université Clermont Auvergne.

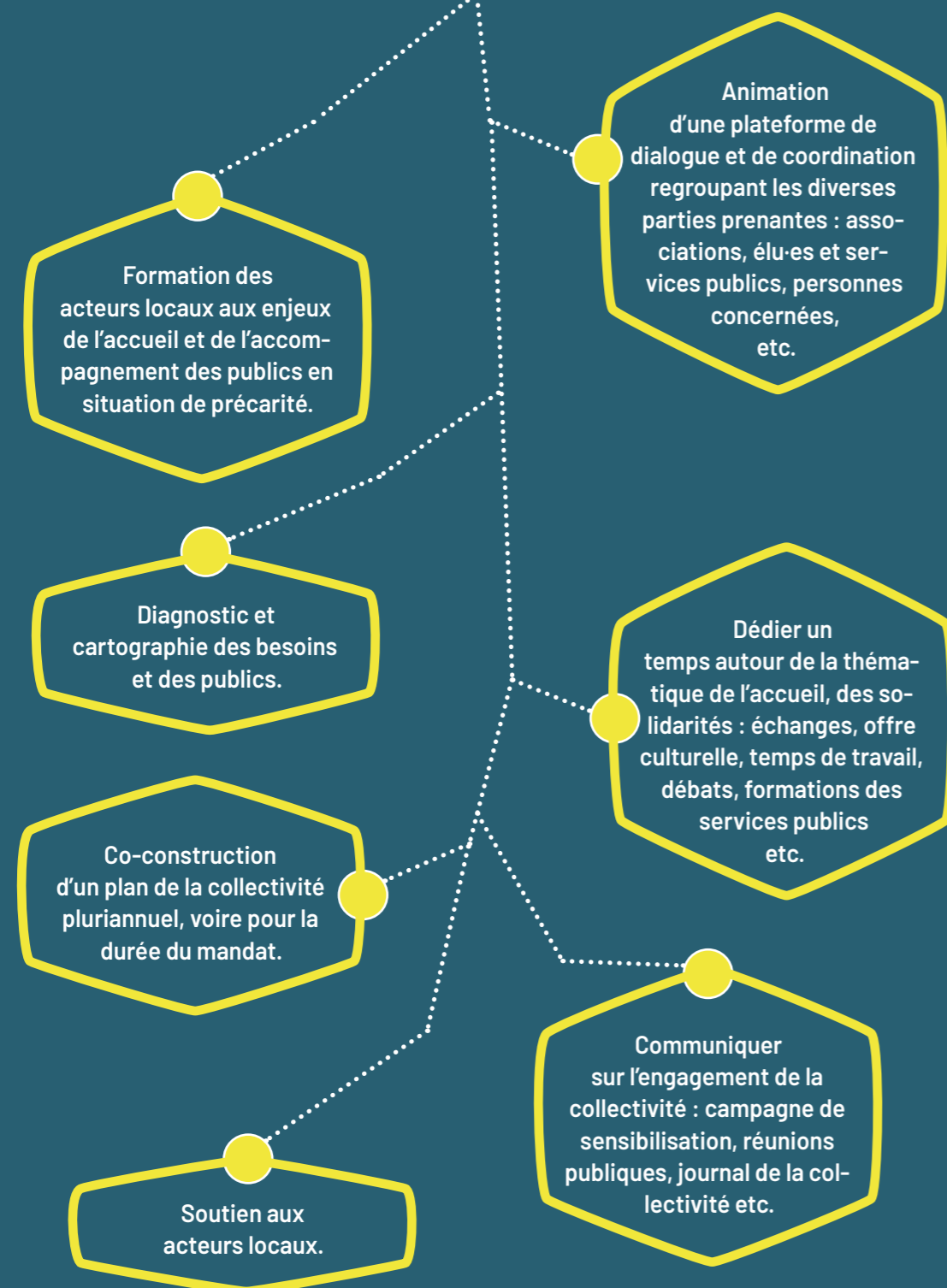
CINÉ-DÉBAT : Afin d'ouvrir la discussion avec la population locale et participer à la déconstruction des idées reçues, la Ville de **Tours** (37) a organisé un ciné-débat lors de la Journée Internationale des personnes migrantes autour du film « [Que m'est-il permis d'espérer](#) » qui décrit un camp humanitaire de réfugié-es, réalisé par Vincent Gaullier et Raphaël Girardot.

L'ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités territoriales françaises et étrangères peuvent lier des partenariats dans le cadre de projets de coopération, de développement local ou de solidarité internationale.

Ces espaces d'échanges internationaux offrent la possibilité d'élaborer des politiques publiques transversales et interculturelles. C'est par exemple ce que mène la Ville de **Louvigny** (14), qui est engagée dans un programme concerté de coopération décentralisée avec plusieurs Communes au Niger.

Recommandations



UN ACCÈS INCONDITIONNEL AUX DROITS À FAVORISER

Favoriser l'accès inconditionnel aux droits par les collectivités territoriales fait écho à [la charte de l'accueil inconditionnel](#) relative à l'adhésion des membres à l'ANVITA. Les acteurs locaux ont donc un grand impact sur les conditions d'accueil et d'inclusion des publics vulnérables, et il est intéressant de valoriser leur marge d'action. Face à ce travail, le rôle et la présence de l'État reste un facteur déterminant.





Créer des outils d'information

Obtenir des informations adéquates est essentiel dans le parcours des personnes exilées. Afin de permettre l'accès aux besoins vitaux, il est essentiel de lever les obstacles à l'information auxquelles elles font face.

GUIDE DU RÉFUGIÉ : Le Département de la **Gironde** (33) a soutenu la création d'un « **guide du réfugié** » pour les personnes ayant obtenu le statut réfugié, de protection subsidiaire ou d'apatridie afin de les aider dans la connaissance de leurs droits et dans leurs démarches pratiques : carte de séjour, logement, travail, santé, unité familiale. Ce guide a été pensé et réalisé avec des personnes réfugiées. Il est disponible en français, anglais, arabe, russe et persan.



GUIDE PRATIQUE : La Ville de **Bessancourt** (95) édite un **guide pratique de sa collectivité** afin de faciliter l'intégration, l'orientation et la compréhension des différents services disponibles au sein de son territoire.

PLATEFORME DES SOLIDARITÉ : La Ville de **Chambéry** (73) au travers de son CCAS a créé une **plateforme en ligne afin de faciliter l'accès aux droits**, en aidant les personnes en difficultés, et celles qui les accompagnent, à trouver les services ou le soutien dont ils ont besoin : alimentation, budget, logement, vêtements, hygiène, formation, santé, violences, démarches administratives. Celle-ci s'adresse à deux types de publics : les professionnel·les aidant·es et les personnes en situation de précarité.

GUIDE DE L'URGENCE SOCIALE : La Ville de **Nantes** (44) édite le **guide de l'urgence sociale** en cinq langues : français, roumain, anglais, arabe et russe. Il s'adresse aux personnes sans-abri ou en grande difficulté sociale et resserre le logement d'urgence : accueil de jour et de nuit, les laveries, vestiaires et dépôts de bagages, les lieux pour se laver, les endroits accessibles pour recharger un téléphone portable, les adresses des centres médicaux et sociaux, les hôpitaux.

L'APPLICATION REFAID

L'application mobile **RefAid** montre aux personnes exilées et à celles et ceux qui les aident, où se trouvent les services à proximité - sur une carte avec une interface simple d'utilisation. Un système de gestion de contenu et de communication web permet aux organisations humanitaires de mettre à jour leurs services et ainsi d'acheminer leur aide là où elle est la plus urgente.



Orienter et accompagner

L'orientation et l'accompagnement sont deux clés primordiales afin de permettre aux personnes exilées d'avoir recours à leurs droits.

DISPOSITIF D'ACCÈS AUX DROITS : La Ville de **La Courneuve** (93), en lien avec France Services, met en place « **La Courneuve Mobile** ». Le bus sillonne les différents quartiers de la ville pour aider les habitant·es dans leurs démarches administratives, en leur proposant notamment des postes informatiques. Ce dispositif facilite l'accès aux droits et permet à chacun·e d'accéder dans un seul lieu à neuf organismes, regroupés sous l'appellation France Services : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Mutualité sociale agricole et La Poste.

ALLER VERS ET MEDIATION : La Ville de **Lyon** (69) organise la mission « **Squat-Bidonville** ». Son but est d'abord de réaliser un état des lieux des espaces squattés et occupés et, lorsque cela est possible, de faciliter les mises en lien entre les différents acteurs dans le domaine social ou avec les autres services (hospitalisation, orientation vers les Maisons de la Métropole pour les Solidarités, mise en lien avec les maraudes etc.).

La Ville d'**Échirolles** (38) met en place des permanences d'écrivain·es publics afin d'aider à écrire, lire ou remplir des documents administratifs. Elles sont accessibles sur rendez-vous dans les différentes Maisons des Habitants de la ville. Ces permanences s'accompagnent d'actions sociolinguistiques visant l'autonomie des personnes en langue française dans la vie quotidienne et sociale.

ACCUEIL DE JOUR : La Ville de **Strasbourg** (67) a ouvert en novembre 2022 un nouvel accueil de jour baptisé « **La T'rêve** ». Ce lieu d'accueil est aussi un espace d'écoute, de répit et d'activités à destination des personnes en situation de vulnérabilité du territoire. Il s'agit également de les orienter dans le tissu institutionnel et associatif local.

INCLUSION NUMÉRIQUE : Le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93) et la Ville de **Paris** (75) soutiennent l'association **Reconnect** qui travaille à l'insertion sociale et lutte contre l'exclusion numérique. De son côté, la Ville de **Poitiers** (86) a mis à disposition 150 ordinateurs en accès libre dans les différents centres sociaux, mairies de quartiers et médiathèques de son territoire.

ACCUEIL EN GARE FERROVIAIRE

Dans le contexte de l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine, l'État, à travers ses préfetures, a mis en place des guichets uniques afin de gérer rapidement les arrivées des personnes. Cette initiative s'est accompagnée d'un accueil en gare afin de les orienter, complété par un recrutement massif de traducteur·rices et de médiateur·rices.



Lutter contre le non-accès aux droits

Les collectivités peuvent soutenir les personnes qui luttent pour leur accès aux droits, et ce par différents biais.

SOUTIEN : La Ville d'**Alfortville** (94) s'engage auprès des travailleur-ses sans-papiers de Chronopost et soutient leurs mouvements de grève afin d'obtenir leur régularisation. Des mouvements similaires ont permis la régularisation de la situation administrative de plus de 70 personnes entre juin 2019 et janvier 2020.

EXPÉRIMENTATION : La **Métropole de Lyon**, la Ville de **Lyon**, la Ville de **Vénissieux** (69) et le Centsept travaillent avec un collectif de vingt acteurs à l'expérimentation d'un **Territoire Zéro Non-Recours**. Ce dispositif repose sur un-e ambassadeur-riche des droits pour aller vers les personnes en situation de précarité et les aiguiller.

Un-e coordinateur-riche ressource facilite l'orientation entre professionnel-les et la mutualisation des connaissances. L'objectif est de créer des lieux de proximité et des points de contact pour les personnes en situation de précarité.

INTERPELLATION : La Ville de **Rouen** (76), en soutien aux résident-es exilé-es sous le coup d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), a accroché sur la façade de l'Hôtel de Ville des affiches de plusieurs personnes dans cette situation afin d'appeler la préfecture à leur régularisation. Le message « Est-ce la France que nous voulons ? » y est apposé.

LE CENTRE NATIONAL D'APPUI À L'INTÉGRATION DES MIGRANT-ES (CNAIM), PORTUGAL



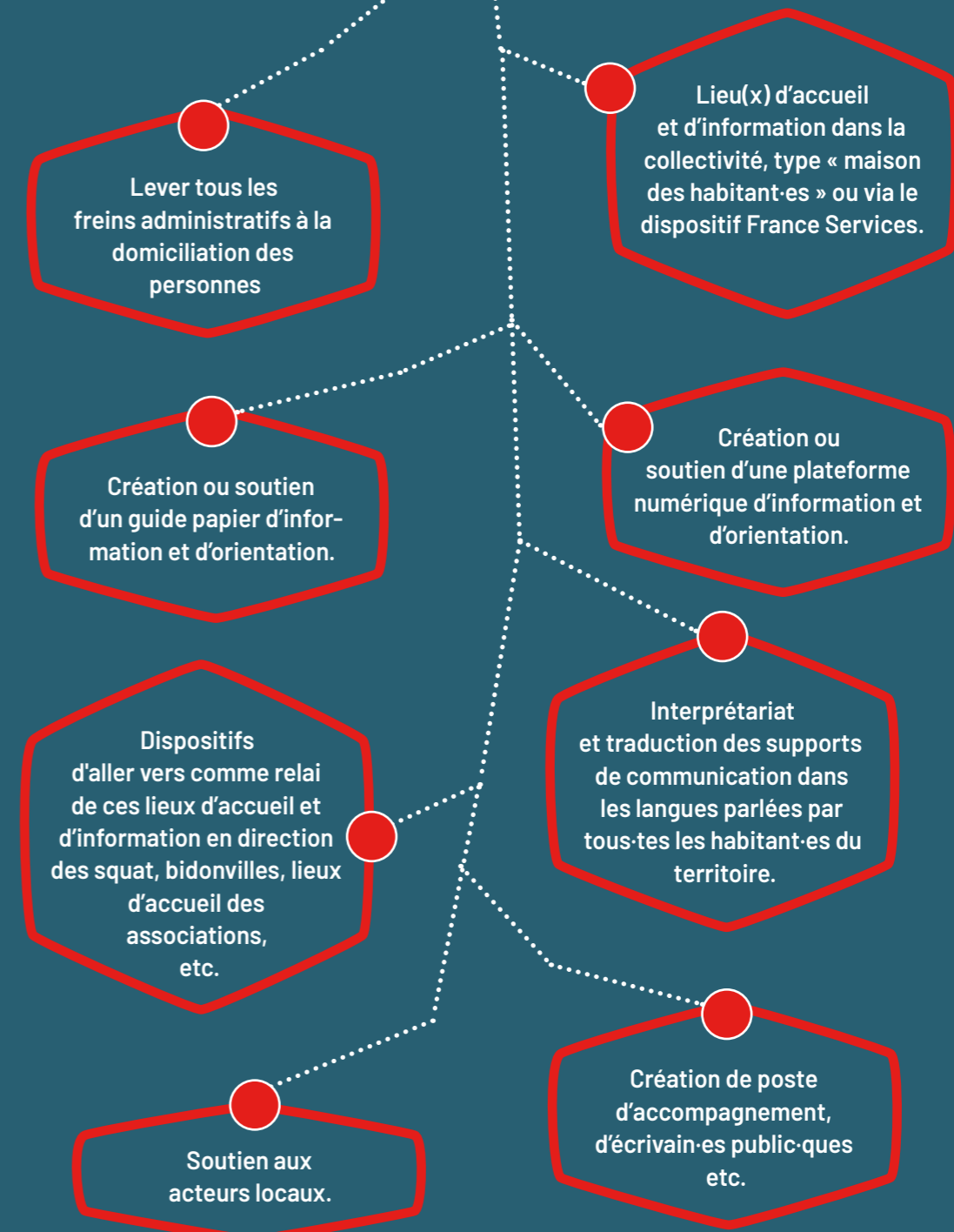
L'État portugais, au travers de son Haut-Commissariat aux Migrations, a créé dès 2004 les Centres d'Appui à l'Intégration des Migrant-es. Au nombre de quatre et répartis sur le territoire portugais, ces centres rassemblent l'ensemble des services étatiques permettant l'intégration des personnes exilées : accès aux droits sociaux et de santé, insertion professionnelle, aide juridique, régularisation etc. Les collecti-

vités locales sont généralement partenaires de ces centres locaux.

Ainsi, les personnes nouvellement arrivées sur le territoire ont un lieu unique pour être accueillies et orientées dans leur inclusion dans leur pays d'installation.

Plus de 150 CLAIM (Centres Locaux d'Appui à l'Intégration des Migrant-es) complètent l'offre, se répartissant ainsi partout sur le territoire portugais.

Recommandations





Identification du foncier vacant

L'identification de foncier vacant au sein de sa collectivité est un premier levier d'action afin d'ouvrir des places d'hébergement, en lien avec les associations.

CRÉATION D'ASSOCIATION : Les Villes d'Ajaccio (20), Grenoble (38), Lille (59), Paris (75), Roubaix (59), Rouen (76), la Métropole de Lyon (69), l'Eurométropole de Strasbourg (67), la Communauté de Commune Ardennes-Trierache (08) et le Département de la Meuse (55) ont créé l'association

« Agir Contre le Logement Vacant » afin de mieux répondre aux besoins de logements des collectivités. Celle-ci émane du Réseau National des Collectivités mobilisées contre le Logement Vacant (RNCLV).

ACTIONS DE RECENSEMENT : Les Villes de Barberaz (73), Bordeaux (33), Buis-les-Baronnies (26), Loos-en-Gohelle (62), Le Relecq-Kerhuon (29), Granville (50), et les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val-de-Loire ont mis en place des actions afin de recenser les logements vacants pour répondre aux besoins d'hébergements des déplacé-es fuyant la guerre en Ukraine.

HÉBERGEMENT CITOYEN : Afin de préparer au mieux l'arrivée des déplacé-es fuyant la guerre en Ukraine, plusieurs collectivités ont mis en place une coordination des hébergements citoyens afin de les recenser et pouvoir rediriger les déplacé-es vers les différents foyers souhaitant les héberger. C'est notamment le cas de la Ville de Tours (37) et de la Région Centre-Val-de-Loire.



GUIDE : ACCUEIL INCONDITIONNEL SOUS LE PRISME JURIDIQUE



Ce guide revient sur les différentes catégories de statut administratif des personnes exilées et dresse un panorama des droits inconditionnels en France. Il cite également différents outils inspirants que peuvent mobiliser les territoires, principalement en matière d'hébergement et de logement. Cette thématique a été identifiée en lien avec les besoins de nos collectivités membres. En effet, si ce champ d'action relève de la compétence et de la responsabilité de l'État en principe, en pratique, les collectivités territoriales se trouvent aux prises avec les enjeux de sans-abrisme et de mal-logement.

⇒ A retrouver [ici](#).



Mise à l'abri inconditionnelle

La mise à l'abri est une étape fondamentale pour permettre l'accès aux droits des personnes. Elle suppose d'être menée en lien avec une démarche d'accompagnement.

RÉSORPTION DE SQUATS ET BIDONVILLES : La Ville de Montpellier (34), l'État et l'association Luttopia ont conclu un partenariat afin de travailler à la résorption des squats au sein de la ville. Deux postes d'assistant-es de service social chargé-es de « l'aller vers » ont été financés par les institutions. La Ville travaille également à la résorption des bidonvilles comme celui de Celleneuve, un des plus grands et anciens du territoire. En avril 2022, celui-ci a été évacué. Ses 165 habitant-es ont été réinstallé-es dans des logements modulaires de 35m² ou des logements sociaux, avec pour objectif de faciliter leur réinsertion grâce à des activités collectives d'accompagnement social.

HABITAT INTERCALAIRE : La Ville de Bordeaux (33) a mis temporairement à disposition un immeuble pendant les mois précédant des travaux de réhabilitation, afin que 35 personnes sans abri puissent y être hébergées. Pour leur part, la Ville et la Métropole de Grenoble (38) portent un projet d'urbanisme transitoire, « les Volets Verts ». Dans l'attente des importantes réhabilitations patrimoniales prévues entre 2022 et 2030, 80 places d'hébergement d'urgence ont été déployées.

NOUVEAUX LIEUX PÉRENNES : Dans le cadre d'une convention tripartite avec l'État, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon (69), le nouveau centre d'hébergement d'urgence « la Station » a été ouvert par les équipes de l'association Le MAS. Avec 52 places disponibles à destination de jeunes isolé-es en recours de minorité, il

a vocation à être un lieu de passage leur permettant de créer des points d'ancrage dans leurs parcours.

De son côté, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (64) a créé un nouveau site d'accueil pour les personnes exilées en transit, le « Pabellón 55 ». Le site comprend des chambres équipées de 150 lits, douches, toilettes, cuisine et salle à manger. Les personnes hébergées peuvent disposer de casiers et de points de recharge pour leur téléphone portable.

La Ville de Paris (75) quant à elle met à disposition de l'association Basiliade un appartement afin d'accueillir des réfugié-es et demandeur-ses d'asile LGBTQ+. L'association assure un accompagnement psycho-social.

HÉBERGEMENT : Dans le cadre de l'accueil des déplacé-es ukrainien·nes, de nombreuses collectivités du réseau se sont mobilisées afin de proposer des places d'hébergements. Ainsi, la Ville d'Échirolles (38) a mis à disposition des lieux d'hébergements, comme des auberges de jeunesse.

Le Département de la Seine-Saint-Denis (93) et la Métropole de Lyon (69) ont quant à eux mis à disposition de leur préfecture des places d'hébergements au sein de logements vacants, d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) inoccupés ou encore de locaux administratifs.

De son côté, la Ville du Relecq-Kerhuon (29) soutient financièrement l'association 100 pour un toit qui travaille à la mise à l'abri de personnes en grande précarité.

LE SAVIEZ-VOUS ?



L'accueil en hébergement est un principe inconditionnel, inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles, dans son article L 345-2-2 : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence (...) ».

Logement



L'entrée dans le droit commun via un dispositif de logement durable est une solution viable et pérenne pour les personnes. Les collectivités peuvent y contribuer, au-delà de leurs compétences propres.

MISE À DISPOSITION : Suite à la prise de pouvoir des talibans en Afghanistan, la Ville de **Bordeaux** (33) s'est mobilisée afin d'accueillir des personnes en mettant à disposition des lieux d'hébergements. Leur gestion a été confiée à des opérateurs de l'État.

Dans le cadre de son jumelage avec la Commune de Siret en Ukraine, la Ville de **Granville** (50) a mis à disposition des logements afin d'accueillir des déplacé-es en provenance de sa Ville jumelle.

PLAIDOYER : Afin de dénoncer la situation des enfants à la rue, de nombreuses collectivités ont signé en décembre 2022 la tribune « Plus que trois dodos », en référence à la promesse formulée par l'État de mettre à l'abri ces personnes avant l'hiver. Au sein de l'ANVITA, les signataires sont **Besançon** (25), **Bordeaux** (33), **Cherbourg-en-Cotentin** (50), **Grenoble** (38), **Lyon**, la **Métropole de Lyon** (69), **Marseille** (13), **Metz** (57), **Montpellier** (34), **Montreuil** (93), **Nantes** (44), **Paris** (75), **Poitiers** (86), la **Métropole de Rennes** (35), **Rouen** (76), **Strasbourg** (67), **Tours** (37) et **Villeurbanne** (69).

LE PROJET HOHENSASEL

La Ville allemande d'Hambourg a lancé en 2019 le nouveau projet de logement de « Hohensasel », qui combine hébergement de court terme pour demandeur-ses d'asile et développement du parc immobilier. Prévus pour accueillir 150 personnes de façon continue pendant quinze ans, ces logements de haute qualité rejoindront ensuite le parc de logement social de Hambourg pour 30 ans. Le complexe sera alors équipé de pièces communes et de bureaux dédiés à une équipe de travailleur-ses sociaux.

Le dialogue public autour de ce projet a duré près de 18 mois, offrant un nouvel exemple de la méthodologie de concertation citoyenne caractéristique de Hambourg.

A l'issue de ce projet transitoire à long terme, l'investisseur sera libre de l'usage de l'immeuble.

Recommandations

Analyse du foncier disponible sur le territoire.

Mise à disposition de logements disponibles.

Signature de convention d'occupation temporaire.

Création de places d'hébergements.

Dialogue et travail conjoint avec l'État local pour penser des solutions d'hébergements et de logements pérennes.

Sécurisation puis résorption des situations de squat et de bidonville.

Soutien de l'hébergement citoyen et des associations locales.

Interpellation de l'État pour une mise à l'abri effective des personnes.



Prévention et accès aux soins

La santé est un facteur de bien-être important. Prévenir et faciliter son accès aux personnes aux droits incomplets sont essentiels afin de favoriser leur intégration.

DISPOSITIFS MOBILES : Le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93), en partenariat avec Médecins du Monde, a mis en place une équipe de **Protection Maternelle et Infantile (PMI) mobile** à l'échelle du département afin de favoriser l'aller vers, notamment en direction des femmes enceintes et jeunes vivant en

squat ou en bidonvilles. Cette équipe est composée de maïeuticien-nes, assistant-es sociales, puériculteur-rices et médiateur-rices en santé roumanophone. Elle propose des consultations et visites pré/postnatales, l'ouverture des droits de santé et la liaison avec les autres structures.

L'AUTOBUS : SAMUSOCIAL DE ROUEN



Le Samu-Social de Rouen (76) a mis en place l'autobus qui a pour but de venir en aide aux personnes en grande précarité le soir au cours de maraudes sur le territoire. Elle a également pour mission d'orienter les bénéficiaires vers les structures sociales et les accompagner dans les centres d'hébergement. Ces personnes sont de tous âges et de tous horizons. L'autobus va à leur rencontre en leur offrant boissons chaudes, sandwiches, produits d'hygiène, couvertures, gants et bonnets.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : Soutenu par la Ville de **Marseille** (13), le projet **ASSab** a pour but de favoriser l'accès aux droits, l'accès et la continuité des soins, l'harmonisation du travail des acteurs, la formation et l'amélioration de la connaissance des publics. Concernant l'accès au soin, elle soutient les **Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)** et leurs projets mais aussi la **mutualisation des soins** sur les accueils « bas seuil ».

enjeux du vieillissement et de la perte d'autonomie des **personnes exilées**. Ce groupe de travail se compose de différents acteurs associatifs présents sur le territoire travaillant en lien avec ces publics. L'ANVITA accompagne le Département dans la co-animation de ce groupe.

MUTUELLES COMMUNALES : Les Villes de **Montreuil** (93) et **Fontenay-sous-Bois** (94) ont mis en place des **mutuelles communales** afin de favoriser l'accès au soin de leurs habitant-es.

GROUPES DE TRAVAIL : Le Département du **Val-de-Marne** (94) a créé un **groupe de travail** autour des



L'accès aux infrastructures sanitaires et d'hygiène

Permettre l'accès des structures sanitaires et d'hygiène est un prérequis pour la réduction des risques de santé. La commune et l'intercommunalité ont par ailleurs l'obligation légale de garantir la salubrité publique.

DEMARCHE DE CONCERTATION : La **Métropole de Lyon**, les Villes de **Lyon** et de **Villeurbanne** (69) et l'association le CentSept ont lancé la **démarche de concertation** « **Le labo** ». Celle-ci vise à améliorer l'accessibilité à l'eau et à l'hygiène des personnes en situation de précarité.

en place une laverie solidaire. Les tarifs pour avoir accès aux machines sont définis en fonction des revenus des personnes.

MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS : La Ville de **Grenoble** (38) met à disposition des **douches municipales** afin de permettre aux personnes en situation de précarité d'avoir accès gratuitement à des installations d'hygiène. À travers son budget participatif, la Ville a également mis

POLITIQUE DE LA VILLE : La Ville de **Villeurbanne** (69) a mis en place une **politique de ramassage des déchets** sur l'ensemble des lieux de vie informels identifiés et a formé les agent-es de la Ville (nettoyage, réparation, police...) à l'accès aux droits de ces publics et à l'aller vers. La Ville fournit des bennes et des sacs poubelles pour les squats en dur.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Depuis décembre 2022 et la **transposition dans le droit français de la directive européenne 2020/2184**, de nouvelles responsabilités incombent aux collectivités en matière d'accès à l'eau potable, et notamment en direction des populations vulnérables et marginalisées.



Le soin

Le soin est essentiel afin de préserver les personnes exilées de l'aggravation des symptômes, qu'ils soient somatiques ou psychologiques.

SAMU SOCIAL : La Ville de **Paris** (75) soutient financièrement le Samu Social de Paris, qui lutte contre la **grande exclusion**. Parmi ses actions, la « **Mission Migrants** », composée d'infirmier-es et interprètes, va à la rencontre des personnes exilées dans les centres d'accueil ou sur les campements. Elle réalise des veilles sanitaires et des bilans infirmiers, prodigue des soins et oriente vers des structures extérieures adaptées.

concernant la **prévention et le parcours de soins en santé mentale**. Ces structures sont présentes dans différentes Villes du réseau telles que **Bordeaux** (33), **Chambéry** (73), **Clermont-Ferrand** (63), **Grenoble** (38), les Mairies d'arrondissement de **Lyon** (69), **Marseille** (13), **Metz** (57), **Nantes** (44), **Communauté d'Agglomération du Pays Basque** (64), **Poitiers** (86), **Schiltigheim**, **Strasbourg** (67) et **Villeurbanne** (69).

CONSEILS LOCAUX DE SANTE MENTALE : Les CLSM sont des **espaces de concertation et de coordination** autour de la santé mentale sur un territoire. Ils réunissent un ensemble d'acteurs politiques, sanitaires, sociaux, du soin et de la société civile à l'échelle locale. Cela permet une **approche locale, adaptée et participative**

FORMATION : La Ville de **Nantes** (44) et la Ville de **Villeurbanne** (69) ont formé les acteurs de la solidarité aux **Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)** afin qu'ils puissent venir en aide plus efficacement aux personnes en souffrance psychique.



L'alimentation

L'accès à une alimentation de qualité, saine et variée est un enjeu de santé publique majeur, en particulier pour les personnes en situation de précarité.

AIDES ALIMENTAIRES : A l'échelle des territoires, les CCAS et CIAS sont au cœur des politiques d'aides dédiées à l'alimentation. Cela peut passer par des aides financières en espèces, des bons alimentaires ou encore des chèques d'accompagnement personnalisé. Des aides en nature peuvent également être proposées, notamment par la distribution de denrées brutes.

DONS : Dans une double logique de lutte contre la précarité et contre le gaspillage alimentaire, certaines collectivités font don des excédents alimentaires de leurs restaurants administratifs à des associations habilitées. C'est notamment le cas de la **Métropole de Lyon** (69) et de la Ville de **Saint-Denis** (93). De son côté, la Ville de **Bordeaux** (33) a transformé les jardins de son Hôtel de Ville en potager. Le CCAS a fait don des récoltes à deux associations qui mettent à disposition leurs espaces de cuisine à des personnes en situation de rue ou de mal-logement, dans le cadre du dispositif Relais Popote.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS



Les territoires soutiennent également leurs acteurs locaux engagés dans la lutte contre la précarité alimentaire. Animées par cette ambition, la Ville de **Grenoble** (38) et **Rennes Métropole**

(35) soutiennent respectivement les associations Cuisine sans frontières et Cœurs Résistants, notamment par la mise à disposition de locaux. De son côté, la Communauté de Communes du **Pays Diois** (26) a lancé son appel à projet « Mangeuses ! Mangeurs ! » dans le

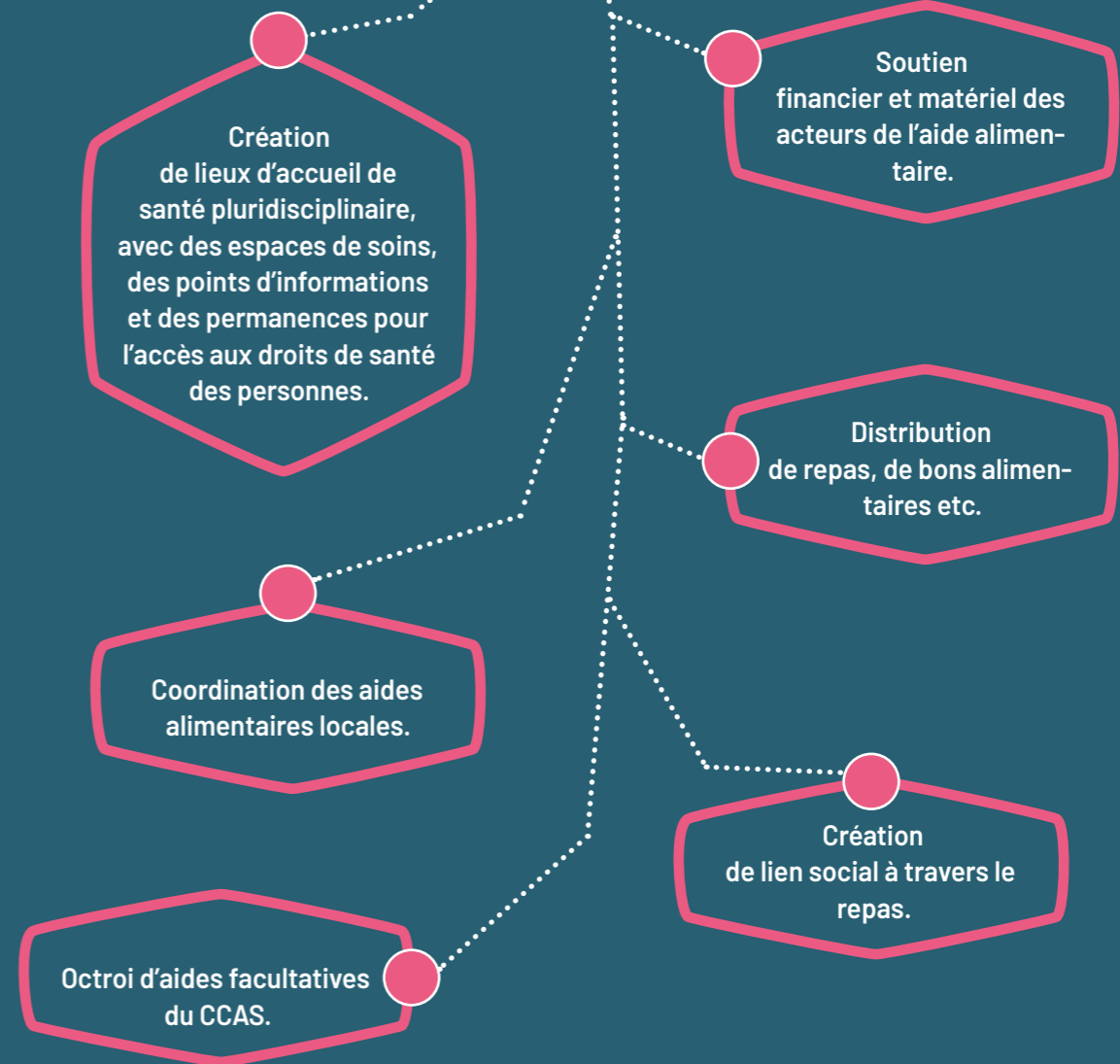
cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), mené en lien avec les élu-es des Communes de **Die** et **Dieulefit** (26). Celui-ci vise le soutien financier des associations créant du lien entre l'alimentation locale et les personnes qui en sont éloignées.

FRIGOS SOLIDAIRES : Projet lauréat des budgets participatifs dans les Villes de **Clermont-Ferrand** (63), **Grenoble** (38) et **Paris** (75), les frigos solidaires sont installés dans l'espace public ou dans des commerces partenaires, en extérieur, afin que chacun-e puisse y déposer ou prendre de la nourriture gratuitement et librement. Gérés par l'association éponyme, les frigos solidaires sont notamment installés dans les Villes de **Bordeaux** (33) et **Tours** (37), qui contribuent à leur financement.

PROJETS GLOBAUX : Porté par la Fondation de l'Armée du Salut, Action contre la Faim et en collaboration avec la Ville de **Montreuil** (75) et le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93), le projet « Passerelle » propose un soutien financier et une orientation sociale individualisée aux personnes en situation de précarité alimentaire. Cet accompagnement global vise également leur autonomisation budgétaire.

De son côté, la Ville de **Villeurbanne** (69) a mis en place le projet « L'Archipel », un tiers lieu alimentaire et social, en lien avec l'État, le CCAS de la Ville et les associations locales. Installé dans deux bâtiments modulaires, le lieu propose la production et la distribution de repas chauds, la mise à disposition de cuisines partagées et un café associatif tout public.

Recommandations





Scolarisation et l'enseignement

L'éducation est un profond vecteur d'inclusion sociale dans les territoires. Les mairies ont l'obligation légale de veiller à ce que son accès réel soit garanti pour toutes et tous.

LABEL : Le réseau « *Ville amie des enfants* » démontre d'un engagement en faveur de politiques publiques plus inclusives et respectueuses des droits de l'enfant. Plusieurs territoires de l'ANVITA en sont membres : **Alfortville** (94), **Besançon** (25), **Bordeaux** (33), **Clermont-Ferrand** (63), **Fontenay-sous-Bois** (94), **Grenoble** (38), **Lyon** (69), **Malakoff** (92), **Metz** (57), **Montpellier** (34), **Nantes** (44), **Paris** (75), **Rouen** (76), **Schiltigheim** (67), **Seine-Saint-Denis** (93) et **Strasbourg** (67).

TARIFICATION SOCIALE : Afin de faciliter les conditions matérielles d'accès à l'école, les territoires peuvent proposer des **aides à la restauration scolaire**, à l'image de la Ville de **Schiltigheim** (67), dont les repas à la cantine sont désormais à 1€ pour les familles en difficulté. À **Fontenay-sous-Bois** (94), des **fournitures scolaires** ont été distribuées gratuitement aux enfants du territoire gratuitement pour la rentrée.

MÉDIATION SCOLAIRE : Le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93) subventionne par exemple l'**association Askola** qui accompagne les enfants habitant dans des bidonvilles, squats ou hôtels sociaux. Via des **antennes**

scolaires mobiles, les éducateur-rices se déplacent pour assurer un premier enseignement aux savoirs fondamentaux et ainsi préparer l'entrée à l'école. En parallèle, les médiateur-rices **aident les parents** dans les démarches d'inscription ou d'ouverture de droits.

PROJET ODDYSSÉE : Dans le cadre de ce projet, co-porté avec le GRDR, la Ligue de l'Enseignement, l'Institut Convergences Migrations et le centre de ressources Via le Monde du Département de la **Seine-Saint-Denis** (93), l'ANVITA travaille avec les Villes de **Chambéry** (73), **Clermont-Ferrand** (63) et **Lomme** (59) autour de la thématique « **éducation et migrations** », en lien avec les ODD.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : **Grenoble Alpes Métropole** (38) apporte son soutien financier au **Comité Réfugiés de l'Université Grenoble Alpes**, qui vise à favoriser l'accès effectif aux études supérieures des exilé-es. Des permanences d'accueil, d'insertion et d'accompagnement ont été mises en place, ainsi qu'un dispositif de soutien pédagogique par des étudiant-es tuteur-rices.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le décret n°2020-811 du 29 juin 2020 précise que seules les pièces justifiant de l'identité de l'enfant, de l'identité des personnes responsables de l'enfant et du domicile peuvent être demandées à l'appui d'une demande d'inscription scolaire.



La formation linguistique

L'apprentissage du français est au cœur de l'accompagnement des personnes allophones et/ou nouvellement arrivées dans les territoires. C'est également un enjeu majeur de cohésion sociale.

COORDINATION LOCALE : A Rennes, une **Plateforme d'Évaluation et d'Orientation Linguistique (PEOL)** a été créée par un collectif d'associations locales, la Ville de Rennes, **Rennes Métropole** (35) et les services de l'État. Celle-ci recense les offres et la gestion des places disponibles via le **Livret Informatique de Suivi des Parcours d'Apprentissage Linguistique (LISPAL)**. De la même

manière, la Ville de **Paris** (75) pilote le **Réseau EIF-FEL** (Évaluation, Information, Formation - Français En Liens), en partenariat avec trois associations locales. Celui-ci permet la mise en réseau et la formation des acteurs de l'apprentissage du français. Il édite annuellement le **guide « où apprendre le français à Paris ? »**.

COURS DE FLE : Plusieurs collectivités proposent directement des **cours de FLE** à leurs habitant-es, à l'instar des Cours d'Adultes de **Paris** (75), dispensés à plus de 9 000 auditeur-rices par an. À **Grenoble** (38), les **écrivain-es public-ques à vocation sociale** de la Maison de l'Habitant assurent des actions sociolinguistiques visant une meilleure maîtrise du français et de l'environnement social, culturel et professionnel.

ATELIERS DE CONVERSATION : De nombreuses bibliothèques municipales accueillent des ateliers de

conversation en FLE. La Ville de **Nantes** (44) a engagé une **démarche de pilotage global** de ces ateliers, permettant notamment de formaliser les partenariats entre les médiathèques et les associations.

SOUTIEN AUX ACTEURS : La Ville de **Périgueux** (24) a ainsi conventionné avec un groupe de bénévoles afin qu'ils et elles puissent bénéficier des **salles informatiques du centre social municipal** pour leurs cours de FLE.

LE FRANÇAIS POUR TOUS

Né en 2017, le collectif promeut un accès inconditionnel à l'apprentissage du français. Il se réunit autour du manifeste « **L'apprentissage du français par les personnes migrantes : un enjeu majeur de cohésion sociale** », signé par plus de 388 structures, 43 élu-es et plus de 2000 citoyen-nés.

Le français pour tous est aujourd'hui piloté par le Secours catholique, la Fédération des centres sociaux, le RADyA, GERMAE et La Cimade.



Mobilité

L'accès à un mode de transport public ou individuel est fondamental pour permettre l'autonomie des personnes. De cette mobilité dépend leur inclusion sociale et professionnelle.

GRATUITÉ : L'arrivée des personnes déplacées d'Ukraine a été accompagnée par l'instauration de la **gratuité totale des transports régionaux** par plusieurs collectivités, à l'image des Régions **Centre-Val-de-Loire** et **Bourgogne-Franche-Comté**.

MOBILITÉ DOUCE : La Commune rurale de **Notre-Dame-de-l'Osier** (38) a investi dans des **vélos à assistance électrique** pour les travailleur-ses du chantier d'insertion « **Tero Loko** », lieu d'accueil et d'insertion à destination de personnes réfugiées et locaux du territoire. Au **Percy**,

en lien avec la Communauté de Communes du Trièves (38), des vélos électriques ont d'abord été proposés aux déplacé-es ukrainien-nés, puis plus largement aux autres nouveaux arrivant-es.

CO-VOITURAGE : En Savoie, la Commune de **Saint-Pierre-d'Entremont** (73) expérimente depuis 2022 un **système de co-voiturage**. Lancé à l'initiative d'un groupe d'habitant-es afin de simplifier la mise en relation des personnes souhaitant se déplacer sur le territoire, le projet profite du soutien de la Mairie.

INTÉGRACODE

À destination des personnes primo-arrivantes, ce projet expérimental vise à développer les compétences sociolinguistiques et les prérequis à l'entrée en formation du code de la route. Portés par l'Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale (AFODIL), **INTÉGRACODE** est déjà implanté dans sept régions.



L'insertion professionnelle

Les personnes exilées rencontrent de nombreux freins et obstacles dans leur insertion professionnelle. Leur accès à l'emploi est juridiquement conditionné au statut administratif.

MISE EN LIEN DES ACTEURS : En 2022, un forum pour l'insertion professionnelle des réfugié-es a été organisé par la Ville de **Paris** (75) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du territoire afin de valoriser les acteurs engagés sur la question, d'informer, d'orienter et de mettre en avant des opportunités d'emploi. L'évènement, qui s'est tenu à la Maison des Réfugiés, a réuni plus de 50 structures et 800 personnes, en grande partie exilées.

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL : La Ville de **Marseille** (13) est partenaire du **Lab Migration**, une expérimentation lancée pour les personnes issues de l'immigration dans les métiers de l'emploi à domicile. Celles-ci suivent un **parcours personnalisé basé sur la langue, les compétences professionnelles et la citoyenneté**. De son côté, la Métropole **Rouen Normandie** (76) soutient la plateforme **PARE 76**, Parcours d'Accompagnement des Réfugiés vers l'Emploi en Seine-Maritime. Pendant un an, les personnes participent à des entretiens individuels et des ateliers collectifs réguliers visant l'obtention d'un emploi durable ou l'accès à une formation qualifiante.

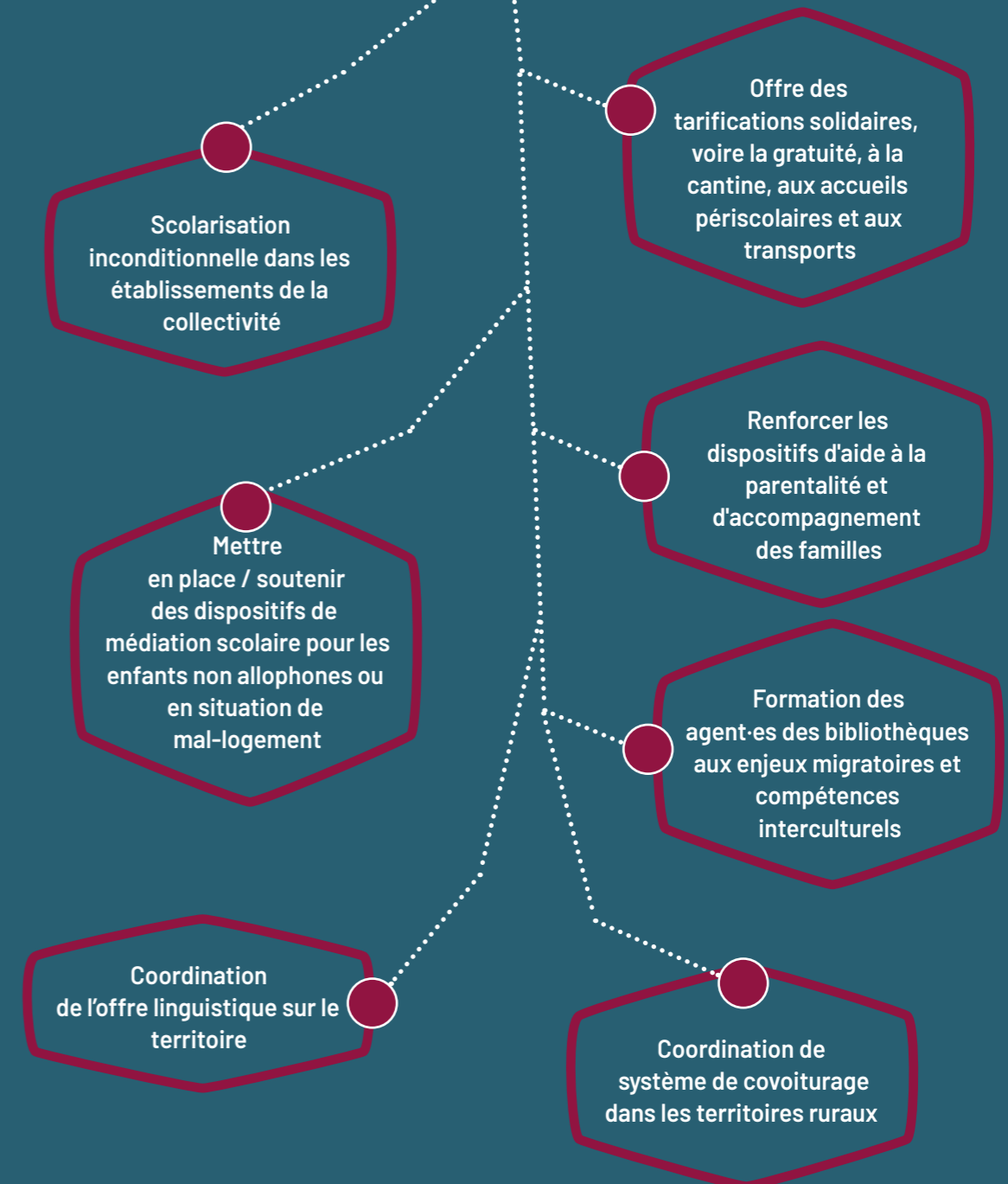
SOUTIEN AUX PROJETS : Via son appel à projets de 2019, la Région **Occitanie** finance divers dispositifs

dédiés à l'insertion professionnelle des personnes BPI ou demandeur-ses d'asile de plus de six mois. De son côté, **Paris** (75) soutient le **Carré des Biffins**, un espace de vente de biens de récupération dont les vendeur-ses sont en majorité en situation de précarité et d'exclusion. L'association **Aurore**, qui gère le lieu, propose un accompagnement socio-professionnel.

SOUTIEN AUX TRAVAILLEUR-SES : La Ville de **Grenoble** (38) met à disposition des livreurs à vélo, en majorité en situation administrative précaire, la salle des festivités de sa Maison des Habitants une fois par semaine. Ce **lieu de repos** vise aussi à les accompagner dans l'accès aux droits.

MODE DE GARDE : En lien avec d'autres acteurs, le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93) porte et finance l'expérimentation « **Fais-moi une place** », qui favorise l'accès à un mode de garde des jeunes enfants dont les familles sont en situation d'urgence ou d'insertion. En 2021, plus de 220 familles ont été accompagnées par plus d'une centaine d'assistantes maternelles volontaires ainsi que des crèches associatives, municipales et départementales. Le dispositif s'insère dans l'expérimentation nationale « **Territoire démonstrateur petite enfance accueil pour tous** ».

Recommandations





La participation par le sport et la culture

POLITIQUE RÉGIONALE : La **Région Bourgogne Franche Comté** met en place la politique « **La Culture Pour Tous** » qui vise à apporter un soutien à des projets d'actions culturelles et de sensibilisation à la culture menés dans une démarche participative. Ils développent l'intégration des publics et/ou accompagnent le développement culturel des territoires. Ces aides peuvent être à destination des territoires ou des acteurs de la société civile.



entremêlant la création, l'échange et la transmission autour de la voix et du corps. Ces ateliers ont été restitués lors d'une exposition photographique et sonore « Migre à Melle ».

FINANCEMENT DE DISPOSITIFS : La Ville de **Paris** (75) finance la **Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA)**, un espace culturel qui a pour mission d'encourager, de valoriser et de développer les pratiques artistiques et culturelles dans les domaines des arts vivants, visuels et numériques, à l'échelle de Paris et du Grand Paris. Ouvert à tous·tes, la MPAA travaille à valoriser les artistes et spectateur·rices « invisibles », celles et ceux les plus éloignées de la culture et de l'art et/ou les plus marginalisées. Elle pratique, dans la limite des places disponibles, des **tarifs solidaires voire la gratuité pour ces spectacles.**

GRATUITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE : En lien avec ses engagements politiques pour la solidarité et la culture, la Ville de **Pont-Péan** (35) a voté la **gratuité de l'adhésion à la bibliothèque** dans le but de toucher une part de la population qui la fréquente peu.

INCLUSION VIA LE SPORT : La Ville de **Strasbourg** (67), finaliste de l'initiative **Wellbeing Cities 2021** (Prix Mieux vivre en ville 2021), a décidé de faire du sport un vecteur d'intégration des réfugié·es et des demandeur·ses d'asile. Le **programme « Inclusion par le sport »**, lancé par la nouvelle municipalité, offre notamment la possibilité à un groupe de personnes exilées d'apprendre à faire du vélo, à nager ou de découvrir un sport collectif. De leurs côtés, les Villes de **Paris** (75), **Villeurbanne** et **Lyon** (69) **soutiennent l'association Kabubu**, spécialisée dans l'intégration des personnes exilées par l'activité sportive en leur réservant des créneaux, à titre gratuit, dans des gymnases et des stades.

ATELIERS ARTISTIQUES : En partenariat avec la Ville de **Melle** (79), la compagnie **MastoCK** a proposé aux personnes accueillies de l'Hébergement d'Urgence pour Demandeur·ses d'Asile (HUDA), un **atelier artistique**

UNE CITOYENNETÉ LOCALE INCLUSIVE À ANIMER

Les collectivités territoriales jouent un rôle d'animation de la citoyenneté locale inclusive sur leur territoire. Il est essentiel de la prendre en compte et de la renforcer pour permettre à toutes et tous de se sentir pleinement ancrés et acteurs de leur territoire.



L'ASSOCIATION IESS CREW

L'association **IESS CREW** accompagne des personnes qui ont besoin de recréer du lien social en leur donnant accès aux pratiques culturelles et en les incluant aux équipes bénévoles des événements. Leur méthode se base sur la co-construction avec toutes les parties prenantes pour être au plus proche des attentes et contraintes de chacune.

La gestion associative



TRAVAIL AVEC LES ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES :

La **Maison des Citoyens du Monde (MCM)**, soutenue par la Ville de **Nantes** (44) est un collectif associatif qui rassemble de manière large des structures et des personnes. Son objectif est de promouvoir l'indivisibilité et l'effectivité des droits humains (civiques, politiques, économiques, sociaux et environnementaux) ici et dans le monde. Les missions de la MCM s'articulent autour de deux axes : organiser et animer des espaces de rencontres, de réflexions et d'actions collectives ainsi que militer pour une citoyenneté active et responsable auprès d'un public large.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX :

La Ville de **Nantes** (44)

met à disposition un local à la Maison du Peuple, un centre social autogéré. Il s'agit à la fois d'un lieu de vie, d'entraide et de fraternité destiné à l'accueil de personnes en grande vulnérabilité, mais également un lieu où chacun-e peut s'organiser et s'enrichir socialement, culturellement et politiquement.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS :

La Ville de **Lyon** (69) a organisé au sein de son Hôtel de Ville la **soirée de clôture de l'incubateur SINGA**. Cette cérémonie donne lieu à la remise de prix pour récompenser les entrepreneur-ses incubé-es par l'association. L'occasion de rappeler que la migration et la diversité sont sources d'enrichissement économique et culturel pour les pays d'accueil.

L'ASSOCIATION ÉCOLE POUR TOUS

École Pour Tous est une association portée par des jeunes ayant vécu en bidonvilles, en squats, en hôtels sociaux ou à la rue, issu-es des communautés du voyage, des mineur-es isolé-es ou encore des jeunes majeur-es. Leur objectif est de plaider pour un accès réel à la scolarité pour toutes et tous, notamment par l'instauration d'une « trêve scolaire », le développement de la médiation scolaire ou encore la reconnaissance d'une véritable présomption de minorité.

Les ateliers et le lien social



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS :

La Ville de **Paris** (75) soutient **La Cloche**, une association qui engage les citoyen-nes, avec ou sans domicile, à agir contre la grande exclusion. Son action se base sur 3 axes : **créer du lien social, permettre l'engagement de tous-tes et changer de regard sur la vie à la rue**. L'association est également présente à **Bordeaux** (33), **Lille** (59), **Lyon** (69), **Marseille** (13), **Nantes** (44), **Strasbourg** (67), **Rennes** (35), Toulouse (31) et **Tours** (37). La Ville de **Paris** (75) soutient aussi l'association **Entourage**, qui favorise la création de lien social pour les personnes vivant à la rue en structurant un réseau d'entraide par le biais d'une application, de maraude sociale et l'organisation d'événements et de temps conviviaux.

CASIERS SOLIDAIRES :

L'expérience de terrain auprès des personnes sans-abri de Lisbonne a permis à

l'association portugaise **Associação Conversa Amiga (ACA)** de comprendre l'enjeu crucial de la sécurisation des effets personnels du public vivant à la rue. Sur la base de ce constat, ACA a développé en 2015 un nouveau modèle d'action sociale à destination des sans-abris : les **Casiers Solidaires**. Cette expérimentation a été importée en France par l'association **Emmaüs Alternatives** et est désormais soutenue par les Villes de **Clermont-Ferrand** (63), **Montreuil** (75) et **Paris** (75).

ÉVÈNEMENTS SOLIDAIRES :

Plusieurs Villes, à l'image de **Buis-les-Baronnies** (26), **Marseille** (13) et **Rouen** (76), organisent un **Noël Solidaire**, un événement festif et convivial à l'occasion des fêtes de fin d'année afin de permettre aux personnes en situation de précarité de se retrouver autour d'un repas chaud et de programmation culturelle.

DES MAISONS ACCUEILLANTES ET DES LIEUX D'INSERTION

Ces dernières années ont vu l'émergence de nombreux lieux intégrant dans leur fonctionnement de multiples éléments de l'action sociale, tels que l'accompagnement à l'insertion professionnelle, la création de lien social, l'accès à la culture etc.



APRÈS M : L'Après M, le fast-food social et solidaire situé dans l'ancien McDonald's de Sainte-Marthe, a pour vocation de redynamiser les quartiers nord de **Marseille** (13) et de sensibiliser au bien-manger. L'Après M se place aussi dans une démarche d'insertion professionnelle des personnes ayant besoin de travailler et de créer un lieu de vie sur le quartier.



REMIV : Ressources pour les Mineurs Isolés en Vienne (REMIV), financé par la Ville de **Poitiers** (86), est né d'une expérience de partenariat entre un laboratoire de recherche spécialisé dans l'étude des migrations internationales et deux centres socioculturels pictaviens. Son objectif est de créer un réseau composé des institutions et du tissu associatif local afin de proposer un cadre d'accueil et d'insertion des Mineur-es Non Accompagné-es (MNA).

OASIS DES FAMILLES : Créé en janvier 2020, ce lieu vise à répondre aux besoins des familles accueillies lors de la distribution des petits déjeuners du Secours Catholique de Malakoff tous les jeudis matin, où leurs enfants pourraient jouer et où elles pourraient se retrouver, échanger et cuisiner ensemble. La Ville de **Malakoff** (92), qui soutient le projet, a notamment invité l'Oasis des familles à se présenter lors du Noël solidaire.



RÉSEAU TOILE : Il s'agit d'un Réseau des Maisons Accueillantes. En effet, face à la crise de l'accueil en France, de nombreux-ses citoyen-nes et associations se sont organisé-es pour fournir un accueil volontaire et plus humain pour les personnes exilées. Ce réseau vise la création de liens et le partage de connaissances et de pratiques entre les différentes structures associatives qui ont une mission similaire. Cette mise en relation pourra amener d'autres types de partages aussi bien matériels (véhicules, dons, etc.) qu'humains (à travers des bénévoles).



LES 5 PONTS : Initié par l'association **Les Eaux Vives** et soutenu par la Ville de **Nantes** (44), le projet des 5 Ponts se construit depuis 2007 pour répondre aux besoins spécifiques et complexes des personnes en situation de grande exclusion. Au fil du temps et avec l'appui de nombreux partenaires, le projet a pris de l'ampleur : il est aujourd'hui un projet urbain intégré, reconnu comme innovant par l'Europe. Il offre aux usagers un accueil de jour et une halte de nuit ainsi qu'un centre d'hébergement et de stabilisation de 40 places.

Les 5 Ponts se veut comme un réel lieu de vie grâce à de nombreuses initiatives et équipements tel qu'une place ouverte, un restaurant-traiteur solidaire, des logements, un marché solidaire, une plate-forme de bureaux et une ferme urbaine.



Dispositifs ouverts à tous.tes

La participation à la vie institutionnelle de son lieu de résidence est un facteur d'intégration important. Inclure l'ensemble des publics à ces instances concourt au sentiment d'appartenance au territoire de toutes et tous.

CONSULTATION DÉMOCRATIQUE LOCALE : La Ville de **Poitiers** (86) a mis en place « **L'Assemblée Citoyenne et Populaire** » un dispositif de consultation citoyenne ouvert à tous.tes. Cette instance de débat et de décision s'appuie sur le principe de co-construction de la décision entre citoyen.nes, élu.és et agent.és de la collectivité. Composée d'une base de 100 habitant.és tiré.és au sort, toute personne volontaire peut également assister aux différentes sessions de l'Assemblée.

La Ville d'**Échirolles** (38), au travers de « **La Fabrique Citoyenne** » rassemblant les projets participatifs de la commune, organise des instances spécifiques aux Quartiers Prioritaires de la Ville. Ces conseils se tiennent deux à trois fois par mois et sont ouverts à tous.tes les habitant.és du quartier à partir de 16 ans. La sélection se fait ensuite par tirage au sort. Cette instance permet de faire remonter leurs préoccupations sur les projets menés et de participer aux décisions du « Contrat de Ville ». Si la Ville agit en tant que partenaire de ces conseils citoyens, les élu.és n'y siègent pas.

Les **Agoras de quartier** de la Ville de **Castanet-Tolosan** (31) sont des espaces dans lesquels les habitant.és peuvent se mobiliser pour débattre et faire avancer la vie de leur quartier. Les assemblées plénières ont lieu trois à quatre fois par an et chaque habitant.e ou personne du monde associatif et économique peut y participer, et ce sans inscription. Les Agoras sont animées par un bureau composé de deux élu.és de la majorité, six citoyen.nes de plus de 16 ans, jusqu'à trois acteurs du monde associatif et trois du monde économique.

La Ville de **Strasbourg** (67) a transformé son Conseil des Résident.és Étranger.és en **Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne**. Initialement un dispositif à destination des personnes exilées, la Ville a fait le choix de l'ouvrir à l'ensemble de la population strasbourgeoise afin de promouvoir l'interculturalité et l'hospitalité, de lutter pour l'égalité des droits et contre les discriminations ainsi que pour la citoyenneté de résidence.

PARTICIPATION DES PERSONNES EXILÉES AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Pour rappel, en 2021, l'ANVITA a co-animé un groupe de travail « Participation des personnes exilées aux politiques publiques », avec l'Institut Français des Relations Internationales, l'Union des Étudiant.és Exilé.és et Démocratie Ouverte.

Après une première session de panorama des dispositifs de participation au sein des collectivités territoriales de l'ANVITA, il a été possible de les classer en deux catégories : dispositifs de droit commun ouverts à tous.tes et dispositifs spécifiques aux personnes exilées. Ces deux types de dispositifs ont pu être mis en perspective et illustrés lors de la deuxième session.

Une des conclusions était qu'en fine, il faudrait que toute personne résidant sur un territoire puisse se sentir pleinement actrice, notamment au sein d'instances de participation de droit commun. Pour cela, un véritable travail d'aller vers est indispensable. Ce fut l'objet de la troisième et dernière session.

⇒ Vous pouvez consulter le guide synthétique sur le site internet de l'ANVITA.



Dispositifs spécifiques aux personnes exilées

La mise en place de dispositifs spécifiques aux personnes exilées aide les collectivités à répondre plus efficacement à leurs besoins. Ces espaces permettent aux personnes de prendre directement la parole sur les sujets qui les concernent.

CONSEIL DES RÉSIDENT.ÉS ÉTRANGER.ÉS : Le Conseil des étranger.és de **Montpellier** (34) permet aux exilé.és d'être accueilli.és, de s'exprimer et de participer à la vie locale. Il a notamment pour objectif de faire vivre une



participation citoyenne sincère, d'améliorer l'accueil dans la ville ou encore de continuer à revendiquer le droit de vote des étranger.és extracommunautaires aux élections locales. Composé de 65 membres, citoyen.nes, associations, entreprises et membres de la Ville représentant 40 nationalités, les commissions de travail abordent une multitude de thèmes, allant de l'emploi et l'entrepreneuriat aux relations interculturelles.

Consultation



Faire appel à des processus de consultation avec les publics concernés lors de l'élaboration de politiques publiques permet d'être au plus proche de leurs besoins.

CONSULTATION : La Ville de **Clermont-Ferrand** (63) a construit son CTAI en prenant en compte la parole des personnes réfugiées et des acteurs clermontois œuvrant à leurs côtés. Cette démarche de co-construction a permis d'élaborer les grands axes du nouveau contrat : l'intégration par l'emploi, la solidarité avec la prise en compte des vulnérabilités liées aux parcours de l'exil, le logement et la participation des personnes réfugiées à la vie publique.

De manière similaire, le réseau EIF-FEL de la Ville de **Paris** (75) et la Jeune Chambre Économique de Paris réalisent une série de podcasts « **La voix des personnes réfugiées** » proposé par huit membres de la Jeune Chambre Économique de Paris. Celui-ci vise à la fois à informer et à donner la parole aux personnes réfugiées franciliennes.

ESPACE D'EXPRESSION : La Ville de **Nantes** (44) a offert la possibilité aux bénéficiaires de l'accueil de jour et de la halte de nuit des « 5ponts » de donner leur avis et raconter leur expérience au sein de la structure dans un podcast.

ÉVALUATION : En 2022, la Ville de **Montpellier** (34) a lancé l'évaluation de son offre de langue française sur son territoire. Pendant six mois, des personnes signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) depuis un, deux, trois ans et en sortant du contrat participent activement à cette évaluation. Ce travail a notamment permis la mise en lumière des disparités de l'offre sur le territoire.

LE PROGRAMME VOLONT'R

Le **Programme Volont'R** a été lancé en 2018 par la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DiAir) en partenariat avec l'Agence du Service Civique.

Volont'R propose aux jeunes citoyen.nes de s'engager pour l'accueil et l'intégration des étranger.és primo-arrivant.és, dont les BPI. Aussi, il propose directement aux jeunes étranger.és primo-arrivant.és de s'engager dans une mission. Ce volet est mis en œuvre par des collectivités et des porteurs associatifs sélectionnés par chaque région.



Accueil des nouvelles personnes

En guise de signe de bienvenue, les collectivités peuvent accueillir en personne les nouveaux et nouvelles habitant-es de leur territoire. Cela renforce par là-même la relation de confiance envers les institutions locales.

CÉRÉMONIE D'ACCUEIL : De très nombreuses Villes organisent des cérémonies d'accueil pour les personnes nouvellement installées dans leurs territoires. L'occasion de faire se rencontrer les habitant-es et les équipes municipales, de présenter les services de la Ville et les enjeux locaux. A ce titre, nous pouvons citer les Villes de **Granville** (50), **Metz** (57) ou encore **Villeurbanne** (69). Ces temps peuvent également permettre de mieux faire connaître leurs droits aux citoyens et citoyennes du territoire.

INCLURE LES PERSONNES EXILÉ·ES : Les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité, parmi lesquelles les personnes exilées, peuvent ne pas se sentir légitimes de participer aux temps institutionnels. Afin de pleinement les inclure, la Ville de **Nantes** (44) a mis en place un dispositif de traduction des invitations de la cérémonie d'accueil. Celles-ci sont diffusées avec l'appui de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), du Centre Nantais d'Hébergement des Réfugiés et de plusieurs centres d'accueil de demandeur-ses d'asile.

ACCUEIL EN TEMPS DE CRISE UKRAINIENNE

De nombreux acteurs se sont mobilisés pour accueillir en personne les déplacé-es venu-es d'Ukraine lors de leur arrivée en bus, en train ou directement dans les familles accueillantes, lorsque les canaux privés avaient été sollicités.

L'État, les collectivités territoriales, les citoyen-nes et les acteurs privés se sont organisé-es en l'espace de quelques semaines afin d'accueillir au mieux les personnes arrivant dans des proportions rarement connus depuis des décennies.

Les déplacé-es venu-es d'Ukraine ont pu bénéficier de panneaux d'affichage en ukrainien et d'agent-es d'accueil dans les gares et aux lieux d'arrivée par exemple. Ils ont pu bénéficier de la gratuité de nombreux transports, de téléphonie mobile etc.

Rapidement de grands sas d'accueil ont vu les jours et ont permis que les personnes aient une solution d'hébergement et des interlocuteurs directs pour commencer l'ouverture de leurs droits et leur accompagnement.

De par cette situation inédite, et malgré des limites observables, de nombreux efforts ont été déployés et une solidarité citoyenne a été pleinement illustrée.

L'ANVITA a appelé le Président de la République à s'inspirer de cet exemple pour que toute personne fuyant un conflit arrivant en France puisse bénéficier des mêmes conditions.



Cérémonies de parrainage républicain

A la portée symbolique et humaine, les cérémonies de parrainage et marrainage républicain sont des événements où un-e citoyen-ne de longue date devient le parrain ou la marraine d'une personne exilée. C'est l'opportunité de pleinement les accueillir dans le territoire.

En juin 2022, une quinzaine de personnes exilées du **Vigan** (30) ont été p-marrainées par les habitant-es, élu-es comme membres associatifs, au sein de l'Hôtel de Ville. Organisée par la Commune et le Collectif Pays Viganais Terre d'Accueil, cette action se veut un acte de reconnaissance de la présence et de la pleine citoyenneté des personnes sur le territoire. Une carte municipale leur a été remise à l'occasion, attestant l'ancrage dans la vie sociale et associative, les mettant en lien avec leurs parrains ou marraines et leur permettant d'accéder à certains services municipaux et associatifs.

FÊTE DE L'HOSPITALITÉ : À **Saint-Pierre-d'Entremont-Savoie** (73), ce sont une dizaine de binômes de parrains, marraines et filleul-le qui se sont formé-es à l'occasion de la Fête de l'hospitalité, célébration festive de septembre 2022. Là aussi, un certificat de p-marrainage républicain a été remis à chaque filleul-le par la Ville, l'APARDAP, Solidarité Entre Monts et Peuples et l'association 3aMIE, toutes les quatre organisatrices.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES MIGRANTES : Pour le 18 décembre, l'ANVITA a impulsé l'organisation simultanée de cérémonies dans les

territoires adhérents. En 2022, plus d'une centaine de personnes ont été parrainées et marrainées dans les Villes d'Annecy(74), **Bègles**(33), **Besançon**(25), **Clermont-Ferrand**(63), **Grenoble**(38), **Lyon**(69), **Malakoff**(92), **Paris**(75), **Rouen**(76), **Strasbourg**(67) et **Tours**(37), en lien avec les associations locales. Dans plusieurs localités, ce temps s'est inséré dans une programmation plus large autour des migrations.

A **Tours** (37), ce fut l'occasion d'inaugurer l'exposition de photographies « Tours d'Accueil » sur des portraits de femmes et d'hommes d'origine étrangère, de présenter les planches du livre jeunesse « En Vie » autour de l'exil par la Méditerranée, d'échanger lors du ciné-débat sur le film « Que m'est-il permis d'espérer » et enfin de s'entraîner à la lecture à voix haute.

A **Rouen** (76), la journée a été rythmée par le vernissage de l'exposition de photographies de presse « Ma vie de réfugié-e avant et après l'exil », des stands de vente de produits culinaires du monde, de peintures et objets d'art, l'exposition de tenues traditionnelles, un spectacle de danse et des concerts.

Ce rendez-vous est annuel, n'hésitez pas à vous manifester si votre collectivité souhaite s'y inscrire.

GUIDE DE L'ANVITA

L'ANVITA a sorti un guide méthodologique afin d'accompagner pas à pas les collectivités et les acteurs locaux dans l'organisation de cérémonies de parrainage et marrainage républicain.

⇒ Disponible sur le [site internet de l'ANVITA](#) !

ÊTRE RECONNU·E EN TANT QUE PERSONNE RÉSIDENTE DU TERRITOIRE



Carte de citoyenneté locale

Les cartes de citoyenneté locale sont des outils innovants permettant de reconnaître tous·tes les habitant·es d'un territoire comme pleinement citoyens et citoyennes. Ils aspirent à simplifier et ouvrir l'accès à divers services du territoire.

La Ville de **Villeurbanne** (69) se lance dans une expérimentation locale visant la création d'une carte de citoyenneté locale. Le projet incarne une première étape dans une démarche plus large pour le « droit à la ville » et pour une « Ville accueillante », visant à simplifier l'accès aux droits et à favoriser un sentiment d'appartenance et d'appropriation du territoire de toutes et tous. Ainsi, dans une ambition d'inclusivité, l'outil à venir sera à destination de celles et ceux ayant des habitudes à Villeurbanne, les « habitants » et « habitantes », au-delà de la seule notion d'habitat. La carte de citoyenneté villeurbanaise entend également dépasser les critères

de nationalité et de régularité de titre de séjour. A court terme, la carte permettra de reconnaître symboliquement la place de chacun et de chacune dans la ville. A moyen terme, l'ambition est de faciliter l'accès aux droits fondamentaux et d'élargir à des services extra-municipaux, en cohérence avec les besoins du territoire. Enfin, à long terme, la promotion de la carte de citoyenneté villeurbanaise espère contribuer, par une action politique et un plaidoyer, à faire évoluer le droit en faveur d'un accès égal aux droits pour toutes et tous aux niveaux local, national et européen.

RAPPORT DE L'ANVITA



L'ANVITA a réalisé le rapport « Cartes d'identité municipales : vers une citoyenneté locale inclusive » en décembre 2021. Celui-ci offre un panorama non-exhaustif des dispositifs de citoyenneté inclusive en Europe et aux Etats-Unis : le recensement élargi à toute la population locale ; les cartes locales à destination des publics aux droits incomplets ; les cartes de citoyenneté locale et inclusive.

⇒ Disponible sur le [site internet de l'ANVITA](#) !

Recommandations

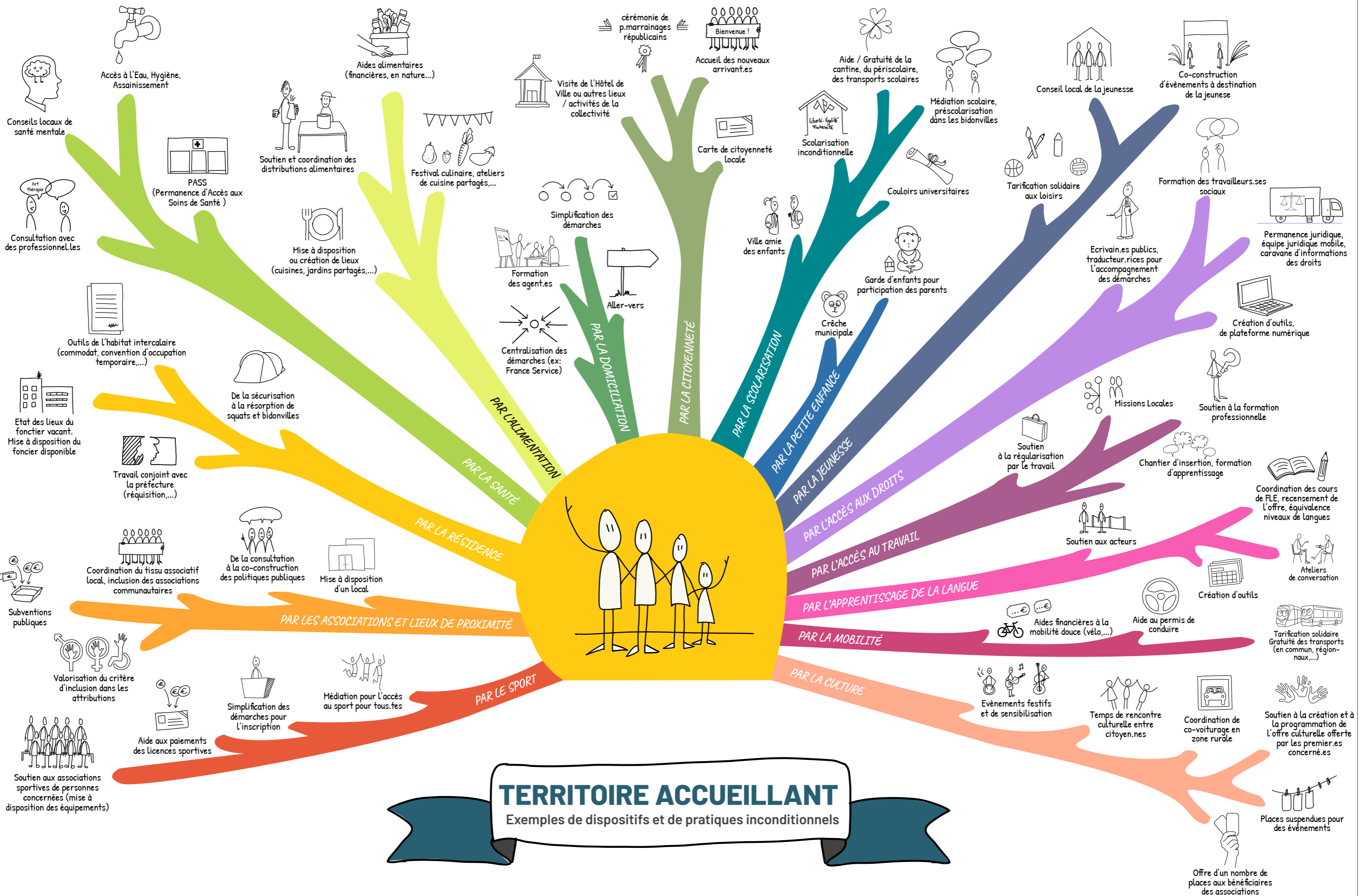
Favoriser l'accès aux sports et à la culture pour les personnes aux droits incomplets.

Soutien financier et matériel à la création en association des personnes premières concernées.

Soutien à la création de tiers-lieux.

Intégration des associations communautaires dans les espaces d'information, de consultation voire de co-construction.

Évaluation des politiques publiques de la collectivité par les personnes bénéficiaires.





ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

Plus d'informations : <https://anvita.fr>



ODDYSSÉE

LES MIGRATIONS FONT BOUGER LE MONDE

